

2014

Fermun 2014: Engager la jeunesse dans le problème du changement climatique



Conférence du Modèle des Nations Unies

Du 8 au 10 janvier 2014, l'Agence de l'ONU pour les Télécommunications (UIT) a hébergé la troisième conférence des Nations-Unies, simulée par 500 lycéens âgés de 15 à 18 ans, issus de plus de 80 nationalités différentes.

Pour appréhender les mécanismes complexes de la gouvernance mondiale et de la diplomatie, les lycéens, travaillent préalablement en petits groupes représentant chacun un pays, et préparent la position de leur pays sur un sujet défini. Jouant pleinement leur rôle de diplomate, ils étudient les questions internationales, débattent, délibèrent, consultent, et recherchent des solutions aux problèmes mondiaux. A l'issue de ces travaux préparatoires, les « délégations » viennent présenter et débattre leurs positions en comités pour les voter ensuite à l'Assemblée Générale, au Conseil de Sécurité, au G20 et au Conseil de Droits de l'Homme.

A côté de ces jeunes « diplomates », d'autres groupes de travail s'organisent : logisticiens, administratifs, officiers de presse, conseillers et traducteurs s'apprêtent à donner vie à l'évènement. Selon le modèle Onusien en effet, les débats se tiennent en deux langues, français et anglais.

Pendant trois jours, les lycéens sont plongés dans l'univers palpitant des relations internationales. En dehors de la confiance en soi qu'ils acquièrent lorsqu'ils s'expriment en public devant un auditoire de haut niveau, de la prise de conscience des enjeux internationaux, et de la formidable opportunité d'échanger avec des jeunes du monde entier, ces simulations de conférences onusiennes font naître des vocations.

Le dossier suivant est le résultat d'un travail fructueux et de la réussite de FerMUN 2014. Il réunit toutes les résolutions votées et a été entièrement écrit par les élèves.

A la cérémonie de clôture de FerMUN, Dr Touré, le Secrétaire Général de l'UIT, annonçait qu'en reconnaissance des remarquables efforts des élèves, il apportera en personne ce dossier au Climate Change Summit des Nations Unies en Septembre 2014, et le présentera à Ban Ki-Moon lui-même, comme contribution primordiale au sommet.

Florence BAUDRY
MUN Director
FerMUN

SOMMAIRE:

Qu'est-ce que cette conférence?	3
Pourquoi cette thématique?	4
Déroulement de la conférence	5
- JOUR 1	5
- JOUR 2	7
- JOUR 3	9
GA1: Climat et eau	11
GA2: Climat et Santé	19
GA3: Changement climatique et agriculture	28
AG4: Comité du Désarmement	32
G20: Comité Economique	38
CDH: Conseil des Droits de l'Homme	48
SPD: Comité Spécial Politique et Décolonisation	57
SC: Conseil de Sécurité	65
Cérémonie de clôture	69
Ecoles participantes	70
Merci	71

Qu'est-ce que cette conférence?

La Conférence du Modèle Francophone des Nations Unies de Ferney-Voltaire (FerMUN) est une simulation académique des Nations Unies durant laquelle les élèves participent en tant que délégués dans les vrais comités des Nations Unies. Les participants cherchent et explicitent leur positions politiques, ce basé sur les politiques réelles des pays qu'ils représentent. Le projet consistait à impliquer la jeunesse dans les problèmes contemporains et leur conscience pour la rendre sensible au monde qui l'entoure. Plus encore, FerMUN permet aux élèves de débattre mais aussi d'écrire des résolutions et les introduit au monde des relations internationales. MUN solidifie certaines capacités comme celle de rechercher, de parler en public, de débattre, d'écrire, de penser avec recul et de travailler en équipe.

De plus, FerMUN est une conférence bilingue dans son intégralité, dans laquelle les élèves sont encouragés à développer leurs capacités linguistiques. La conférence unit de ce fait les anglophones et francophones qui peuvent parler la langue de leur choix car ce qu'ils disent sera traduit simultanément par une équipe d'interprètes composés d'élèves. Une équipe de traduction traduit les résolutions, les articles de manière à permettre à tout le monde de comprendre ce qu'il se dit, ce qui permet à la conférence d'accueillir une multitude d'élèves, bilingues ou non.

Durant la conférence, une équipe de jeunes journalistes parcourt les comités pour observer, interviewer, filmer ou prendre des photos, dans le but de publier un journal quotidien et un magazine le dernier jour de la conférence.



Pourquoi cette thématique?

“Nous ne pouvons ignorer les menaces en matière de sécurité du réchauffement climatique. Les décisions que nous prendrons dans les prochains mois détermineront si nous pouvons affronter ce challenge la tête haute et le dominer ou si nous aurons à souffrir des pires conséquences d’une planète en réchauffement. Nous devons maintenant le comprendre avant de se retrouver face à une catastrophe”

- JOHN KERRY

La population mondiale est jeune, avec presque 2,2 milliards de personnes de moins de 18 ans,

dont 85% vivent dans des pays développés. Les enfants et les jeunes sont directement concernés par cette thématique, ainsi que tous ceux capables d'y participer.

Leurs actions, tout comme les nôtres, peuvent aider à changer notre société ; ils ont un rôle à jouer d'une importance indéniable dans l'accès et le contrôle des problèmes mondiaux, à commencer par le changement climatique. Les membres les plus jeunes de la société sont enthousiastes, créatifs et ils débordent d'énergie, ce qui leur permet d'entreprendre des actions locales et d'agir avec une communication efficace au sein de leurs communautés.

Cela les poussera par la suite à participer à des forums internationaux et leur donnera une raison de tenir une conférence sur les problèmes liés aux changements climatiques. Le but de cette conférence était de confronter les élèves aux conséquences du changement climatique et de leur ouvrir les yeux sur l'impact de ce phénomène, non seulement dans le monde développé mais aussi dans leur vie quotidienne.

Chacun des neuf comités devait débattre à ce propos, avec pleine conscience du danger imminent que représente le changement climatique. Chacun d'entre eux avait une fonction différente :

- AG1: Eau et Climat
- AG2: Climat et Santé
- AG3: Changement climatique et Agriculture
- AG4: Armes et Climat
- G20, SCPD, SC, HRC, Forum: tous débattaient aussi sur des sujets en relation avec le changement climatique.

Chaque comité était composé de 42 délégués, provenant de différents milieux et ayant des visions différentes. Avec assurance et efficacité, ils se sont démarqués par des commentaires pertinents par rapport à la position du pays qu'ils représentaient ainsi que l'identification de problèmes précis, en usant d'exemples concrets de recherche, tout en soulignant des situations délicates. A partir de ces questions, les délégués se sont réunis ensemble pour produire d'ingénieuses résolutions.

Déroulement de la conférence:

JOUR 1:

LOBBYING: Durant la première journée, les délégués ont commencé par le lobbying en créant ensemble les bases des futurs débats des jours suivants. Les élèves étaient capables de coopérer de l'un à l'autre dans le but de produire de manière efficace une résolution en se partageant les diverses clauses qui leur étaient « adaptées ». Ces groupes ont permis à des étrangers aux sujets de se



pencher sur des problématiques qui leurs étaient pas familières et les ont encouragé à réfléchir et interagir ensemble afin de créer de meilleures idées. De plus, ce processus permit aux délégués expérimentés de créer des alliances et d'exprimer leurs diverses opinions, et d'intégrer les délégués sans expériences dans leur résolutions.

Cérémonie d'ouverture : tenue dans la belle et prestigieuse salle du Conseil des Droits de l'Homme au Palace des Nations-Unies de Genève, cet environnement refléta la diversité culturelle et le concept d'égalité que FerMUN veut respecter. En tant que le président de l'Assemblée Générale, **Maxime Usimaki** commença avec un discours concentré sur les problèmes et les dangers du réchauffement climatique, il pointa l'urgence de trouver de solutions pour un aussi redoutable problème. Des regards concentrés venant de l'assemblée composée de plus de six cent élèves se sont traduits en une soudaine réalisation de l'importance de notre influence. Une vidéo d'introduction fut ensuite diffusée qui nous rappela de l'impact du changement climatique sur notre planète. Comme le **Secrétaire Général Ban-ki Moon** a dit, « **nous avons toujours un plan B, mais pas de planète B** ». De plus, dans la vidéo de FerMUN, **Dr Touré**, Secrétaire générale de l'Union Internationale des Télécommunications, nous a dit, nous, jeunesse d'aujourd'hui, « **arrêtons de se blâmer les uns les autres, commençons à trouver une solution et allons-y !** » ce qui n'accentua pas seulement le concept de coopération et tolérance internationales mais aussi éleva la motivation des délégués qui devinrent complètement intéressés par le sujet en entendant ces mots.

Juliana Rademaker, la secrétaire générale de FerMUN, a soutenu cet avis et a appelé les jeunes à devenir la prochaine génération de héros. Les héros qui aborderaient « **le plus grand challenge auquel l'humanité fait face aujourd'hui** », selon le secrétariat général des Nations Unies. Son

discours était une motivation pour tous les étudiants pour trouver des solutions dans le but d'éviter les graves maladies, les catastrophes naturelles, les réfugiés climatiques ainsi que d'autres maux sans fin, menaçant la destruction du monde tel que nous le connaissons.

Nous avons donc eu l'honneur d'écouter des discours prononcés par M. Michael Moller, actuellement Directeur-General des Nations Unies de l'office de Genève, M. Christian Blondin, directeur du cabinet du secrétariat général de l'OMM et le chef du département des relations externes de l'OMM.

En tant que la nouvelle génération, nous ne nous inquiétons pas ou pour le moment ou cela ne nous concerne pas immédiatement avec le problème du réchauffement climatique bien que nous sommes les seuls qui pourraient être les plus affectés dans nos futures vies. De prestigieux intervenants nous ont rappelé le niveau de l'engagement que nous avons dû extraire de nous-même, nous encourageant non seulement à agir lors de la conférence, mais aussi dans notre vie quotidienne par les habitudes qui peuvent avoir des implications importantes et des conséquences sur une grande échelle.

Le principal du lycée, Jean-Paul Brech a souligné dans son discours les changements qui ont déjà été fait dans notre école pour combattre le réchauffement climatique comme la limitation du gaspillage de nourriture de notre cantine. Toutefois cela illustre à quelles mesures nous devons arriver: Retournant à une atmosphère de diplomatie et à un jeu de rôle sérieux, des ambassadeurs venant de 10 des 50 écoles extérieures ont reçu l'opportunité de se lever sur le podium et à faire part de leur propos, de leur avis et de leur expérience. C'était extrêmement enrichissant d'entendre une variété de points de vue des problèmes venant des différentes écoles du monde, ce fut plutôt réconfortant de constater que nous avons tous le même but : faire une différence, tous ensemble. Avant l'ouverture et le début officiel, une improvisation musicale est faite par un délégué de FerMUN ; un moyen idéal pour commencer la conférence, nous rappelant que les jeunes et la passion peuvent créer une alchimie incroyable.

JOUR 2 :

C'était ce jour-là que les délégués s'étaient engagés pleinement dans la conférence en débattant de manière formelle sur les résolutions écrites le jour précédent. Ce jour-là, les délégués étaient invités à débattre chaque résolution, afin de convaincre les autres délégations de proposer des amendements ou de voter pour ou contre la résolution elle-même. C'était l'occasion pour les participants de mettre en valeur leurs capacités orales, leurs capacités à persuader ainsi qu'à convaincre efficacement une certaine idée ou opinion. En raison de l'enthousiasme général, les débats étaient vivants et enrichissants mais étaient essentiellement un exemple de ce que la démocratie implique.

AG1 : Caractérisé par son efficacité, la motivation et l'innovation, ce comité était un exemple clair qui montrait comment des alliances étaient créées facilement et que la solidarité est indispensable pour travailler en groupe, spécialement dans une atmosphère amicale. Les débats tournaient autour de l'eau et du climat, évoquant simultanément des problèmes socio-politiques.

AG2 : Ce comité développait les manières avec lesquelles les impacts du réchauffement climatique sur la santé des hommes, pouvaient être transmises à la population mondiale par la sensibilisation.

Lors des débats les délégations étaient souvent opposées, spécialement quand les idées d'intervention de l'économie et de la politique furent mentionnées. Ils conclurent que les problèmes d'hygiène et de santé affectaient chaque pays et avaient besoin d'être réglés urgemment.

AG3 : Ce groupe de délégués a débattu avidement sur la progression de la désertification, le partage de précieuses régions agricoles en Sibérie ou au Groenland impliquant ainsi certains aspects économiques du réchauffement climatique, comme une course à l'acquisition de ressources naturelles, dans le contexte du changement climatique et de l'agriculture.

AG4 : Se concentrant sur les débats autour du désarmement, ce comité a principalement parlé des impacts du développement des armes et de la guerre sur l'environnement. Beaucoup de conflits étaient observés ; spécialement entre la Corée du Nord et la France car ils partagent des opinions différentes sur la non-prolifération de l'arme nucléaire qui contribuait à une atmosphère vivante.

SCPD : Aussi connu sous le nom de comité spécial pour la politique et le désarmement, ce débat évoquait la notion de changement climatique auprès des jeunes, dont ils sont de plus en plus conscients. La menace des pays voyous ou de groupe terroristes en possession d'armes nucléaires, ainsi que le problème de l'indépendance taïwanaise en faisaient aussi partie. La brièveté était essentielle dans ce comité et les critiques sur la manière dont un pays utilise ses richesses, en relation avec des politiques de développement durable étaient souvent au centre des discussions.

HRC: Les problèmes privés concernant la surveillance vidéo étaient régulièrement débattus, révélant le professionnalisme des délégués et contribuant à une discussion vivante et cultivée, aidée par la motivation générale.

Economic Committee: Avec des délégués préparés et concentrés, le niveau de débat était haut, permettant aux nouveaux délégués de gagner de l'aisance et une meilleure capacité d'éloquence, pendant que les problèmes économiques liés au changement climatique montraient ainsi son omniprésence.

SC: Le conseil de sécurité a discuté le conflit lié au contrôle de l'eau au Moyen-Orient ainsi que le conflit syrien. L'énergie et le sérieux rendent les élèves capables d'appliquer leurs connaissances aux problèmes choisis.



Forum: Le harcèlement et la prédation sexuelle via internet n'entraient pas dans le contexte du changement climatique mais sont néanmoins des sujets sérieux, urgents et pertinents puisqu'ils touchent la jeunesse d'aujourd'hui. Nous avons donc songé qu'il était nécessaire pour les jeunes délégués d'être directement confrontés et impliqués dans ce sujet. Ce serait en effet un bon moyen de les motiver et de leur enseigner des capacités de vie vitales qui ne sont pas incorporé dans le système d'éducation que nous connaissons aujourd'hui, malgré l'omniprésence croissante des ICT. De plus, le fait que les délégués ont débattu ce sujet dans les locaux de l'UIT a enrichi le débat et l'a rendu plus réel et concret.

DAY 3:

En ce troisième et dernier jour, les débats ont continué dans certains comités tandis que dans d'autres, l'Assemblée Générale démarra. Les quatre comités de l'Assemblée Générale se sont réunis pour discuter des résolutions votées pour être présentée à l'Assemblée. Le fait de contrôler le temps imparti pour discuter des résolutions fut un défi, cependant à 15h30, tout le monde se prépara pour la cérémonie de clôture, dans la salle Popov ainsi que dans les salles C1 et C2.

ASSEMBLEE GENERALE:

L'assemblée fut constituée de 168 délégués qui, sur 4 heures de débats, discutèrent 4 résolutions:

AG1: La protection des côtes face aux tempêtes/tsunamis et l'organisation d'un système de prévention pour les populations en danger, soumis par le Togo. Pour eux la solution est évidente, l'état et les organisations internationales ont à travailler ensemble dans le but de protéger le plus possible les aires côtières et d'alerter les populations menacée aussitôt que le désastre survient, cependant ils ne négligent pas le fait que l'éducation est la meilleure arme que l'Homme a pour combattre ce manque de connaissances et de préparation. De plus, la recherche et le développement est un enjeu critique, le progrès actuel n'est pas optimal; n'a pas été votée

AG2: Le problème du manque d'eau/d'ozone menant à un problème de santé publique, soumis par le Brésil. Dans cette résolution la délégation du Brésil encourage les pays membres à promouvoir l'éducation comme clé pour combattre la dégradation de la situation de la couche d'ozone, tout comme le développement de modes de transports durables, etc. Pour eux, la solidarité entre états est une clé pour faire de cette Terre un monde meilleur pour les futures générations; a été votée

AG3: La désertification et la perte de terre cultivables soumis par le Costa Rica. Cette résolution repose sur les Organisations Internationales existantes comme les Nations Unies, pour les délégués du Costa Rica, les ONG ont une influence déterminante et un rôle à jouer dans les événements à venir. Elles doivent pousser les nations à reconnaître la menace de la désertification et la combattre. Une fois encore, selon eux, les technologies et techniques actuelles ne sont pas assez bonnes, c'est pourquoi ils encouragent la recherche et le développement durable; a été votée

AG4 : La résolution revendications territoriales dans l'Arctique, dans les états et les populations autochtones soumise par l'Afrique du Sud a été débattue Ce problème délicat du contrôle de l'Arctique est le problème qu'aborde l'AG4. Pour le délégué de l'Afrique du Sud, de rapides actions sont nécessaires pour éviter des conflits et une tierce partie devrait, grâce à l'aide d'autres nations,

préparer un traité dans le but d'avoir une transaction de revendications territoriales paisible, créer une organisation dans le but de contrôler et réguler cette zone appelée ATO sans oublier des droits des populations locales. Trois des résolutions débattues sont passées avec succès. De plus, l'assemblée Générale a momentanément interrompu le déroulement usuel des débats afin de se concentrer sur un état d'urgence rencontré par le Conseil de Sécurité. Les présidents du comité du Conseil de Sécurité avaient quinze minutes pour expliquer la situation à l'Assemblée Générale. En utilisant une règle des Nations Unies l'Assemblée Générale peut rejeter un veto du conseil de sécurité si et seulement si les deux tiers de l'assemblée votent en faveur de l'abolition du veto. Cette règle qui n'a jamais été utilisée dans les Nations Unies, l'a été ici correctement et elle a permis au conseil de Sécurité de refuser un veto. Cette expérience plaça les délégués dans un contexte plus sérieux et réel, ce ajouta à l'enthousiasme global de la conférence. Tandis que certains délégués étaient hésitants à parler et d'autres un peu arrogants, le débat était en majeure partie très constructifs et efficace. Cependant, malgré nos plus gros efforts, l'Assemblée Générale fut de nombreuses fois dérangée à cause de délégués qui parlaient et se comportaient mal. Le podium était composé de cinq Chairs, Donald Hallway, Charlottes Cattaneo, Freddie Smith, Linus Heckemann, Maxime Usimaki ainsi que la chef de l'équipe de traduction Magda Bialas. Chaque chair eut un rôle différent dans le but de garder le débat le plus régulier possible. Grâce à l'équipement de l'UIT, il était possible pour les délégués d'interagir entre eux et eurent la possibilité de lire les résolutions à l'écran en français et en anglais, leur permettant de suivre le débat où qu'ils furent assis dans la salle.

Sans retard dans l'emploi du temps l'Assemblée Générale s'est clôturée dans les temps avec trois résolutions votées. L'efficacité du débat a été permise notamment grâce aux messagers qui étaient en charge de passer les mots et de distribuer les résolutions imprimées. Qui plus est, les équipements acoustiques et de rétro-projection de l'UIT ont permis un débat fluide bilingue lui même permis par l'équipe d'interprétation de FerMUN.



GA1: Climat et Eau

- Comment protéger les zones côtières d'orages/de tsunamis graves et organiser un système de communication d'urgence efficace pour informer les populations en danger.
- La question de la fonte de l'océan Arctique et de la quantité de l'eau en hausse : les conséquences sur les écosystèmes et sur les communautés humaines locales.
- Une évaluation des ressources d'eau mondiales. Le manque d'évaluation intelligente de la demande d'eau mondiale, et du développement de la redistribution de systèmes d'eau pour la consommation humaine et l'irrigation.



COMITE: AG1 Le comité de l'eau et du climat

QUESTION : Protection des zones côtières des tempêtes/tsunamis et organiser un système d'avertissement d'urgence performant afin d'informer les populations en danger

SOUMIS PAR: Togo

CO-SIGNATAIRES: Indonésie , Guatemala, Rwanda, Corée du sud, Ukraine, Cameroun, Allemagne, France, Costa Rica, Chine, Japon, Pays-Bas, Malaisie, Italie, Espagne, Turquie, Corée du nord, Iran.

L'Assemblée Générale,

Réitérant ses précédentes résolutions sur les changements climatiques et en particulier ses résolutions 63/280 (2009) , laquelle « réaffirme que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instrument clef de la recherche d'une solution aux changements climatiques », 64/350« Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité », 64/200(2009) dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de désigner le 13 octobre comme date de commémoration de la Journée internationale de prévention des catastrophes,

Rappelant la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le programme d'action pour le développement durable des petits états insulaires en développement, la déclaration du millénaire, et la Convention cadre des Nations unies sur le droit de la mer qui constitue le cadre général dans lequel s'inscrivent les activités portant sur les océans sachant que les problèmes des espaces sont étroitement liés et doivent être envisagés comme un tout, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, la Convention sur la conservation relative à la protection, à la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières, l'organisation des Nations unies pour l'éducation la science et la culture, et l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Rappelant ses résolutions annuelles sur les océans et le droit de la mer dans la résolution 61/105 du 8 décembre 2008 sa résolution du 64/73 du 7 décembre 2009 concernant la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures, sa résolution 64/203 du 21 décembre 2009 concernant la Convention sur la diversité biologique et sa résolution 64/236 du 24 décembre 2009 et autres résolutions pertinentes,

Rappelant l'importance de la valeur patrimoniale et l'écologie des zones côtières qui fournissent de nombreux bénéfices économiques aux populations humaines soulignés par le millénium Ecosystem Assessment,

Conscient également que le bon état des zones côtières et la salubrité du milieu marin sont indispensables pour le bien-être des populations et le développement durable,

Alarmé par l'augmentation des menaces qui pèsent actuellement sur les zones côtières,

Se déclarant préoccupé du fait que 40 % de la population mondiale vit sur des bandes côtières fragiles exposées aux catastrophes climatiques sévères, par exemple la situation de réunion des multiples systèmes de défense contre les intempéries n'ont pas suffi à protéger cette île qui a subi des dégâts matériels mais surtout humains,

Se déclarant gravement préoccupée par les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles de

ces dernières années qui en plus d'être destructeur on laisser un profond traumatisme dans les souvenirs de la société actuelle,

Saluant les initiatives régionales lisant la mise en place d'approche stratégique intégré de gestion des zones côtières comme la recommandation du Parlement européen et du conseil du 30 mai 2002, qui constitue le premier traité international consacré à la gestion intégrée des zones côtières qui peut servir de modèle aux autres Convention sur les mers régionales,

Affirme la nécessité de renforcer la gestion intégrée des zones côtières est de promouvoir une approche globale et cohérente des écosystèmes côtiers ai marre,

Déplorant le fait que les suites de plusieurs catastrophes climatiques ne soit toujours pas maîtrisées comme tsunami du Japon de 2011 entraînant l'explosion de réacteurs de la centrale de Fukushima qui, en plus d'avoir rejeté un autre très important de plutonium et autres substances radioactives dans la nature, a entraîné dégradation de la faune et la fleur de la zone,

Félicitant les efforts fait par les Nations unies dans le domaine de la protection de la diversité biologique marine et, en particulier, des récifs coralliens et de leurs écosystèmes,

Soulignant le fait que la proportion de la population vivant dans des bassins fluviaux inondables a augmenté de 114 pour cent au cours des 30 dernières années et ceux qui vivent sur les côtes cyclone exposés par 192 pour cent d'après l'édition de cette année de l'UNISDR [rapport d'évaluation globale](#),

Notant également les décisions prises par Le [Fonds vert pour le climat dont le siège a été désigné a Songdo \(Corée du sud\)](#) conformément à l'accord signé à [Copenhague \(Danemark\) en 2009](#) qui vise le soutien des pays en développement face aux changements climatiques et la réduction des émissions de [gaz à effet de serre](#), il devrait bénéficier de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 : les pays développés se sont engagés à l'alimenter à partir de fonds publics et privés,

1. Invite instamment les états, dans les zones relevant de la juridiction, et les organisations internationales, compétente, dans le cadre de leur mandat, vu la nécessité impérieuse d'agir, à prendre toutes dispositions pratiques, à tous les niveaux pour protéger ces zones côtières en engageant une action immédiate est concertée au niveau mondial, régional, et local pour faire face aux problèmes et lutter contre les effets néfastes des catastrophes naturelles notamment au moyen de mesures d'atténuation de ses problèmes en utilisant plusieurs techniques de France contre ces intempéries Comme l'instauration de blocs de Pierre avec une carapace en béton monocouche créée par une entreprise française nommée Xbloc que la délégation guatémaltèque salue pour son initiative qui permettra la défense de la population habitant dans des zones côtières ;

2. Exhorte la communauté internationale à développer, adopter et exécuter des stratégies impliquées et globales de gestion des zones côtières relevant de sa juridiction ;

3. Encourage la coopération internationale conformément au droit international concernant les contrats risqué est à cet égard, avec les partenaires du développement(comprendre ici les états qui participent au projet) à appuyer ses efforts dans les pays en développement notamment renforçant les capacités en transférant des techniques écologiquement rationnelles en décidant accord commun ainsi qu'en échangeant des informations scientifiques , Techniques et socio-économiques pour permettre ces pays en développement de mieux protéger leur zones côtières ;

4. Exige de tous les états côtiers et particulièrement les petites îles insulaires à définir et mettre en

place une politique de gestion intégrée des zones côtières comprenant notamment :

- a) des outils de qualification appropriés basés sur les espaces maritimes,
- b) des outils de suivi et d'évaluation de l'état des milieux côtiers,
- c) des instances de gouvernance garantissant la participation des intervenants intéressés à la gestion des zones côtières ;

5. Demande au gouvernement d'instaurer une taxe écologique qui pourrait prendre *la forme d'une [part carbone des taxes énergétiques](#) existantes* (sachant que 2% du PIB est consacré aux investissements « verts ») notamment pour la contribution climat-énergie (tel que le projet de loi PLF 2014 en France)

a. grâce a ce revenu Mettre en place un « Système d'alerte rapide » ou d'*early warning*: suivant la SIPC , c'est l'ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun et utile des bulletins d'alerte permettant à des individus, des communautés et des organisations menacés par un danger de se préparer et d'agir de façon appropriée et en temps utile pour réduire leurs risques de dommages et de pertes, il y a deux niveaux : celui qui relève du national, c'est-à-dire l'alerte vers les communautés exposées (le principe des organisations intergouvernementales est très clair : la responsabilité de l'alerte aux populations est celle des États) ; en revanche, ce qui se traite au niveau du bassin océanique peut être coordonné par une organisation internationale, Il y a donc bien stricte séparation entre la responsabilité nationale et la responsabilité internationale,

I. pour la dissémination des alertes, il y a des activités globales, comme la bathymétrie côtière fine et la modélisation de l'inondation, tout un groupe d'activités est pris en charge essentiellement dans le système de tsunamis par la COI, l'Organisation météorologique mondiale et leur groupe commun, qui s'appelle la JCOMM, qui est garante des techniques de collecte, de dissémination de données et de production d'alerte, tout ceci pourrait être financé par une partie du budget des fonds verts prévu pour 2020

6. Propose de créer un camp ou des stages d'été financés par l'Association of South East Asian Nations ([ASEAN](#)) sur la gestion des catastrophes, le Département thaïlandais de la prévention des catastrophes et l'atténuation, le Secrétariat de l'ASEAN, ou encore l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), le Bureau régional Asie-Pacifique de la SIPC, pour montrer le rôle vital que les enfants peuvent jouer dans la réduction des effets des catastrophes ;

7. Approuve la projet de prototypes OLEV à Gumi, une ville dans le sud de la ville de Corée du Sud ,qui a commencé à tester « une route électrique » qui permet aux bus publics électriques d'être propulsés ou de recharger leurs batteries à partir de câbles souterrains tout en roulant, l'Institut supérieur de Corée pour la science et la technologie (KAIST), qui a mis au point le système, va y tester un trajet de 24 km, cependant il faut qu'un prix moins important y soit alloué (a déclaré à l'AFP Park Jong-Han, qui dirige la société) et afin que se projet soit accessible a plusieurs villes, il faut essayer d'entrer en partenariat avec des pays très développés et a proximité tel que le Japon ou l'Australie qui pourraient envisager d'instaurer ce projet dans d'autres villes du monde et réduire par conséquent le prix de celui ci ;

8.Propose la mise en place d'un système d'évacuation sur l'exemple du Mose Project a Venise en Italie où la population serait évacuée dans des bâtiments de construction parasismiques et qui protègeraient des tsunamis en étant sous l'eau , et lors d'un tsunami ou autre danger , ces bâtiments bénéficieraient d'un système d'élévation hors de l'eau pour protéger la ville contre les inondations ;

COMITE : AG1 Comité sur l'eau et le climat

QUESTION : Evaluation des ressources mondiales en eau. L'absence d'une évaluation complète de l'approvisionnement et d'une demande mondiale en eau. Développement de systèmes de redistribution de l'eau pour la consommation humaine et l'irrigation.\

SOUMIS PAR : Afrique du Sud

SPONSOR : Luxembourg, Thaïlande, Chine, Inde, Togo, Finlande, Royaume-Unis, Turquie, Algérie

Soucieux du besoin urgent d'intégrer des principes de développement durable dans les politiques et programmes des différents pays et de réduire la perte des ressources environnementales,

Confirmant que d'ici 2025, 1.8 milliards de personnes vivront dans des régions souffrant d'extrême sécheresse,

Soulignant les objectifs du développement Millénaire comme le G7 : Assurer le développement durable et G8 : Partenariat mondial sur le développement,

Prenant en Note des travaux remarquables effectués dans le passé comme l'Acte sur les Eaux Propres, le Rapport de l'ONU sur le Développement des Ressources Mondiales en Eau, le Système d'Approvisionnement en Eau de New York,

Prenant en compte que l'eau est une nécessité à la vie et la base de l'existence humaine,

Reconnaissant que la pénurie en eau compromet le bien-être de l'eau,

Comprenant que l'eau n'est pas une ressource inépuisable et que les nappes phréatiques sont exploitées à un rythme effréné,

Réalisant que la source de la vie doit être protégée d'une manière durable, il est nécessaire de contrôler l'eau d'une manière continue pour empêcher sa mauvaise utilisation, sa pollution et les maladies y étant liées,

Notant également qu'une coopération internationale est nécessaire pour protéger les ressources en eau,

Reconnaissant que les différents partis prenantes de cette coopération doivent évoluer d'une manière équitable pour permettre une meilleure utilisation et protection des ressources en eau,

Affirmant la Convention des Cours de l'Eau de l'ONU,

1. Propose aux gouvernements de réguler les lois déjà existantes sur l'eau pour maintenir une gouvernance plus efficaces sur la pollution de l'eau,
2. Déclare que les pénalités pour les pollueurs comme les industries ou l'agriculture devraient être prélevées, les recettes reviendront aux programmes de gestions des eaux
3. Propose au Programme du Développement des Nations Unis (PDNU) et l'UNESCO d'établir des centres d'éducatons mobiles et immobiles dans les régions pauvres et rurales pour fournir une éducation appropriée de, mais non limité à :
 - a. des systèmes agricoles innovants gérant l'eau des pluies
 - b. des techniques agricoles où une quantité minimum d'eau est utilisée afin de diminuer le rendement de l'eau

c. l'utilisation des sources d'eau sans exploitation,

d. l'assainissement de l'eau

4. Encourage la création de campagnes urbaines de sensibilisation pour éduquer la population sur la pollution et la gestion de l'eau utilisant les médias de masses ;
5. Approuve la protection des ressources en eau par des systèmes de filtrage efficaces pour améliorer la qualité de l'eau et réduire et éliminer les polluants dangereux qui se jettent dans les cours d'eau;
6. Demande des standards de l'ONU pour mesurer les niveaux de pollution ;
7. Réaffirme le besoin urgent d'arrêter l'actuelle exploitation irrationnelle des ressources en eau et de développer des stratégies de gestion intégrée à tous les niveaux.
 - a. Veiller à ce que les services privatisés n'adoptent pas les approches qui conduisent à une violation de droits humains et aussi pour s'assurer que les normes nationales minimales
 - i. exigent notamment un cadre réglementaire adéquat, des mécanismes de comptabilité, et des systèmes de tarification pour assurer une meilleure accessibilité
 - ii. Garantissent la participation du public et la participation des communautés locales pour en assurer un accès non discriminatoire.
 - b. les cadres juridiques nationaux doivent garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement, y compris un "minimum de base" pour la consommation humaine, à condition que les coûts abordables pour tous
 - c. Revoir et réviser les cadres juridiques actuels afin de garantir leur conformité avec les normes et principes des droits de l'Homme
8. Encourage la mise en place mesures spéciales dans les pays en développement afin de répondre aux besoins fondamentaux en eau des pauvres
 - a. Encourage les gouvernements à créer une "Division de l'Assainissement" dans les bidonvilles ou les zones habitées par des personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour permettre l'identification des besoins des pauvres, de discuter des plans d'action et de les mettre en œuvre au sein des populations ciblées.
 - b. Encourage les pays en développement de développer un mécanisme budgétaire participatif, « mécanisme de conférence » qui promeut la prise de décision populaire à tous les niveaux du gouvernement,
 - i. Un processus qui prend la première place dans les municipalités, puis dans les Etats et enfin au niveau national.
 - ii. Quand l'eau et l'assainissement sont concernés, toutes les décisions pertinentes, telles que les plans nationaux sur les ressources en eau, doivent être prises dans le respect des décisions adoptées par le mécanisme de la conférence.
 - c. Abolir la propriété privée des ressources en eau, si nécessaire, pour empêcher l'exploitation des ressources en eau.

- d. Établir des "Fonds sociaux de l'eau» qui serait financé par des impôts et qui aiderai les personnes à faible revenu de payer leurs factures d'eau.
 - e. Diversifier les sources de l'eau en augmentant par exemple la réutilisation de l'eau de mer de la désanilisation des effluents, et de développer une gestion plus durable des ressources en eaux souterraines, en particulier dans les zones rurales.
 - f. Adopter une "politique d'eau gratuite" qui garantit à chaque ménage une quantité d'eau est jugé nécessaire pour répondre aux besoins de base.
 - i. Au-dessus de ce montant de base, les taux payés pour l'eau sont ajustés selon l'utilisation de l'eau et le statut socio-économique de l'utilisateur.
 - ii. Plus l'eau est retiré plus les prix augmentent, avec en particulier les tarifs excessifs appliquées à l'utilisation de l'eau de luxe, aux grands propriétaires terriens et aux industries.
 - iii. Assigne un objectif de conservation de l'eau aux compagnies pour qu'elle réduise leur emprunte négative sur l'eau.
 - iv. Les pays peuvent établir un « Code Eau » qui définit les limites des droits et des obligations des utilisateurs d'eau. Les utilisateurs d'eau qui utilise l'eau pour des raisons autres que domestique ont besoin d'acquérir un permis qui sera accordé par les autorités conséquentes dans différents pays.
 - g. Encourage les pays avec des ressources en eau transnationales de travailler ensemble pour assurer l'implémentation de stratégies de gestion des eaux
9. Encourage les pays développés à aider les pays en développement a rencontré leur demande en eau par,
- a. L'établissement d'un don qui sera utilisé pour fournir un soutien financier et technique aux pays en développement travaillent sur des projets d'eau.
 - b. Aider à financer les technologies de conservations de l'eau
10. Appelle au GWP (Global Water Project) de réviser sa définition du IWRM (Integrated Regional Water Management) pour qu'il puisse être utilisé dans des situations pratiques. Ces révisions peuvent être divisées en 4 catégories
- a. Une gouvernance de l'eau institutionnel-efficace est essentielle pour la mise en œuvre de plans de l'IWRM. dans le cas de l'IWRM, une réforme institutionnelle est nécessaire : bonnes politiques, les institutions politiques viables, des mécanismes de financement viables, autonomes et des systèmes locaux autoportants, etc.
 - b. Preuve de succès dans la pratique, le concept de l'IWRM n'a pas démontré structurellement sa capacité à augmenter la durabilité de la gestion des ressources en eau. Il sera important d'identifier les éléments essentiels pour l'IWRM, tout en évitant les prescriptions rigides et permettant de grandes différences entre les pays.

- c. L'ambiguïté de la définition - La définition la plus utilisée de l'IWRM par le GWP donne des conseils pratiques très limité de présenter et de pratiques de gestion de l'eau à venir. En plus de la définition GWP, il existe plusieurs autres définitions qui diffèrent tous de l'autre dans une ou plusieurs facettes ou dimensions.
 - d. Complexité, le coût et le risque IWRM prend en compte les relations et les interactions dynamiques entre les systèmes humains et naturels, terrestres et aquatiques, et les organismes d'intervenants clés. Cette interconnexion à différentes échelles et niveaux, il est très complexe de traduire le concept de l'IWRM en pratique.
11. Recommande aux pays, en particulier les pays en voie de développement, de former des partenariats avec WRG
- a. Permettre aux pays d'accéder facilement à l'économie de la pratique, des projets et des politiques en matière de gestion de l'eau des secteurs public, privé et la société civile à travers le monde, permettant aux fonctionnaires de tester sur le terrain et de reproduire les actions de mise en œuvre au niveau national.
 - b. Permettre aux comités d'agir sur les suggestions de la clause 2 de façon économique.
12. Souscrit à la protection des ressources en eau, tels que les cours d'eau et des lacs internationaux, doivent être assurés par:
- a. Des stations de surveillance pour vérifier et garantir la qualité de l'eau, les données recueillies seront envoyées à un organisme de réglementation des Nations Unies nouvellement nommé, cet organisme utilisera les données pour déterminer si toutes les parties sont conformes;
13. Estime que les ressources en eau devraient être utilisées plus efficacement par la promotion d'une utilisation et un transport de l'eau plus efficace;
14. Proclame que les besoins des pollueurs doivent être tenus responsables des mesures d'assainissement.

GA2: Climat et Santé

- La question de l'augmentation des maladies d'origine hydrique due au changement climatique.
- Les effets du réchauffement climatique sur la santé humaine.
- La question de l'épuisement de l'eau et de la couche d'ozone entraînant des problèmes de santé humaine.



Chairs : Claire POUMEROL, Linus HECKEMANN, Aytekin SATIROGLU

Le Second Comité de l'Assemblée Générale a élaboré des résolutions portant sur des questions de santé liées au réchauffement climatique : **1) la question de l'épuisement de l'eau et de la couche d'ozone entraînant des problèmes de santé humaine, 2) les effets du réchauffement climatique sur la santé et 3) la question de l'augmentation des maladies d'origine hydrique due au changement climatique.** Le changement climatique peut affecter la santé à travers de nombreuses façons, par exemple suite à l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, à la baisse de décès liés à la vieillesse, à l'augmentation des inondations et des sécheresses, aux changements dans la répartition des maladies à transmission vectorielle et aux effets sur les risques de catastrophes et de malnutrition. Le solde global des effets sur la santé est susceptible d'être négatif et les populations des pays à faible revenu sont susceptibles d'être particulièrement vulnérables aux effets néfastes. L'expérience de la canicule de 2003 en Europe montre que les pays à revenu élevé peuvent également être affectés. L'adaptation au changement climatique exige des stratégies concernant la santé publique et une amélioration de la surveillance. L'atténuation du changement climatique en réduisant l'utilisation des combustibles fossiles et en augmentant un nombre d'utilisations des technologies des énergies renouvelables devrait améliorer la santé dans un avenir proche en réduisant l'exposition à la pollution de l'air.

Les débats ont été maintenus et animés grâce aux délégués motivés, dont les nombreuses origines différentes ont ajouté une perspective et une nuance intéressante à nos discussions.

La première résolution était soumise par la délégation du Brésil et traitait principalement sur la résolution des problèmes de santé qui étaient une conséquence de l'épuisement de l'eau et de la couche d'ozone. Alors même que le bien-être des citoyens n'était pas un sujet très controversé, l'eau, en revanche, l'était. En effet, l'eau est une ressource précieuse qui est à l'origine de nombreuses tensions notamment dans les pays les plus chauds et secs. Ceci était la source principale de débat entre les Membres du Comité sur cette résolution spécifique. La résolution a finalement été votée de justesse. La seconde résolution débattue se concentrait sur les effets du réchauffement climatique sur la santé humaine et était soumise par la délégation du Pakistan. Il était parfois difficile pour certains délégués de se conformer aux procédures et de se rappeler que seul le Conseil de Sécurité peut donner des ordres directs. Néanmoins, lors du rappel de ce fait, les membres ont continué à modifier la résolution en faisant des amendements pour assurer la satisfaction du plus grand nombre des pays membres que possible, et la résolution a été votée avec une grande majorité.

Notre discussion finale était à propos de la résolution soumise par la délégation des Etats-Unis de l'Amérique concernant la question de l'augmentation des maladies d'origine hydrique due au changement climatique. Ici, les délégués ont discuté principalement les différentes façons d'assurer le meilleur assainissement de l'eau possible et la sensibilisation des citoyens. Après un nombre d'amendements la résolution a été votée avec une importante majorité.

Globalement, les débats du GA2 étaient prolifiques et remarquables. Tout en restant productifs, nos délégués se sont amusés et cette ambiance formidable a contribué efficacement à nos discussions intéressantes.

Second Comité de l'Assemblée Générale

Sponsors : Brésil

Co-signataires Togo, Suède, Thaïlande, Corée du Sud, Pays-Bas, Guatemala, Argentine, Espagne, Mexique, Costa Rica, Algérie, Nigeria, Tunisie, Maroc, Canada, Italie, Afrique du Sud, Chine, Bulgarie

Sujet : « La question de l'épuisement de l'eau et de la couche d'ozone entraînant des problèmes de santé humaine »

L'Assemblée Générale,

Rappelant toutes les nations de l'origine de ce problème, c'est-à-dire l'épuisement de l'eau ; un grand nombre de PMAs (pays moins avancés) n'ont pas accès à l'eau fraîche et propre, et donc sont plus exposés aux problèmes de santé humaine,

Reconnaissant la responsabilité de toutes nations du bien-être de leurs peuples, et qu'en tant que citoyens du monde, nous devrions aider ceux qui ont grandement besoin d'aide,

Rappelant le Protocole de Kyoto à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique appelé Earth Janeiro du 3 au 14 juin 1992, et l'Ecodesign Directive (2009/125/EC)

Notant en outre les accords du Protocole de Montréal qui incluait un accord international sur la protection de la couche d'ozone,

Remarquant avec inquiétude que l'échelle de nos actions est toujours insuffisante pour limiter l'augmentation de la température globale à moins de 2 degrés Celsius, le moment où les conséquences les plus dangereuses du changement climatique se produiraient,

Confiant que la demande globale pour l'énergie renouvelable continue d'augmenter rapidement et que l'investissement dans l'énergie renouvelable a quadruplé ces dernières dix années,

Remarquant avec inquiétude que 3.2 millions de personnes par an meurent de maladies d'origine hydrique et que ces maladies représentent environ 6% des décès du monde entier et que 135 millions de personnes mourront de maladies transmises par l'eau entre 2002 et 2020 si des mesures spécifiques ne sont pas prises,

Rappelant une fois de plus la mise en place des Fonds vert pour le climat pendant la Conférence de Cancun,

1. Exhorte les pays à sensibiliser sur les questions de l'épuisement de l'eau et de la couche d'ozone et son effet sur l'environnement (notamment ceux ayant une éducation limitée) en encourageant,
 - a. Les écoles à mettre en œuvre un cours conçu pour informer les étudiants (tout au long du collège et du lycée) sur les excursions récentes liées à l'environnement,
 - b. La promotion de publicités informant les gens de différentes façons de réduire leurs émissions CO² et d'utiliser les ressources d'eau d'une façon responsable,
 - c. l'invention de projets de bénévolat environnementaux pour le public tels que,
 - i. Let's Do It ! World,
 - ii. World Cleanup 2012,
 - iii. Ecologistes Sans Frontières ;
2. Souligne l'importance de l'implémentation de moyens de transport efficaces dans les pays (en termes d'émissions) avec,
 - a. La révision et le développement du secteur des transports publics,

- b. La recommandation de l'utilisation d'une seule voiture à combustible par famille,
 - c. L'implémentation d'une voie réservée au covoiturage, comme au Canada,
 - d. L'application de taxes sur les véhicules privés tel que la Suède et les Pays-Bas ont déjà fait ;
- 3. Attire l'attention sur les idées du UN REDD Programme (United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries) et de VANTAGE (Valuation and Accounting of Natural Capital for Green Economy) ;
- 4. Suggère que les pays développés fassent don d'équipement aux nations dont la majorité de la population n'ont pas accès à l'eau propre, notamment ceux en Afrique, pour
 - a. Purifier l'eau utilisée dans les établissements publics,
 - b. Stocker des quantités d'eau ;
- 5. Demande aux gouvernements de pays en voie de développement de prendre des mesures supplémentaires en relation avec la santé en,
 - a. Tenant à jour les dossiers sur l'immunisation,
 - b. Ayant des bilans réguliers sur le niveau hygiénique de lieux publics,
 - c. Inspectant pour assurer un bon drainage, un système d'égouts efficace et de bonnes conditions pour les usines de traitement des eaux usées,
 - d. L'installation de filtres tels que des nanotubes de carbone dans les usines,
 - e. Le renforcement de pénitence pour les usines/organisations s'avérant être des facteurs influençant la pollution des ressources d'eau ;
- 6. Appelle le support de pays tels que la Suède, les Etats-Unis, le Royaume Uni, le Japon et l'Allemagne, les 5 principaux donateurs pour l'assistance humanitaire en 2011 (ainsi que d'autres pays développés), à travers
 - a. le renforcement d'idées d'autres clauses dans cette résolution
 - b. l'aide pour développer l'approvisionnement en eau propre dans les pays en développement en aidant à fournir l'équipement nécessaire et adéquat ;
- 7. Exhorte les pays avec des communautés agricoles à rechercher et introduire une agriculture intelligente face au climat en,
 - a. Explorant l'utilisation de plantes avantageuses tel que le palmier à sucre arenga pour réduire les feux de forêt,
 - b. Investissant dans des systèmes d'irrigation efficaces tels que,
 - i. L'irrigation par égouttage
 - ii. L'agriculture verticale
 - c. Etudiant des pratiques agricoles durables tels que,
 - i. La rotation des cultures,
 - ii. La diversité des cultures,
 - iii. La gestion intégrée des ravageurs,
 - d. Etudiant l'altération des cultures et la biotechnologie ;
- 8. Sollicite aux pays d'aborder le problème de la déforestation (relative à l'épuisement de la couche d'ozone) à la limite de leurs frontières en,
 - a. Mettant en place des zones protégées tels que les parcs nationaux,
 - b. Renforçant les réglementations concernant l'utilisation de terres en,
 - i. Délivrant des amendes à ceux ne respectant pas les réglementations,
 - ii. Surveillant les zones forestières à tout moment,
 - c. Gérant le pâturage et l'élevage de bovins,
 - d. Ayant une meilleure communication avec les tribus indigènes et leurs peuples vivant dans les zones forestières concernées ;

9. Recommande la poursuite de l'exploration dans le domaine de l'énergie renouvelable, tel que, mais pas limité à,
 - a. Hydro,
 - b. Solaire,
 - c. Eolienne,
 - d. Marée
 - e. Géothermique ;
10. Espère que les pays supporteront les intérêts du public en,
 - a. Subventionnant les individus qui utilisent des sources d'énergie renouvelable et en les mettant dans la grille,
 - b. Investissant dans de nouvelles idées tels que, mais pas limitées à,
 - i. Les vêtements catalytiques,
 - ii. Les appareils d'éco-conception ;
11. Invite les pays développés à aider à former les populations dans le besoin afin de leur permettre de devenir indépendants et pour cette aide de demeurer dans le pays nécessaires afin d'assurer son bien-être.

COMITE: AG2

SOUMIS PAR: Pakistan

SPONSORS: France, Espagne, Canada, Italie, Corée du Nord, Japon, Mexique, Chine, Afrique du Sud, Bulgarie, Arabie Saoudite, Malaisie, Indonésie, Turquie, Tunisie, Nigeria, Rwanda, Iran

SUJET: La question de l'épuisement de l'eau et de la couche d'ozone entraînant des problèmes de santé humaine.

L'assemblée Générale

Ayant adopté l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires comme un droit de l'homme en Juillet 2010,

Rappelant les membres que le dixième OMD appelle à "Réduire de moitié la proportion de la population mondiale sans accès durable à l'eau potable d'ici 2015"

Exprimant sa satisfaction de voir que plus de 2 milliards de personnes ont amélioré leur sources d'eau potable depuis 1990, dépassant l'objectif prévu:

Reconnaissant la mise en oeuvre d'initiatives et de partenariats de gouvernements, donateurs, de la société civile et de nombreuses organisations visant à assurer que toutes les personnes aient accès à une hygiène de base et à l'eau potable, comme l'UNESCO-IHE, appuyé par la fondation Bill and Melinda Gates et "Sanitation and Water for all"

Concerné par l'importance des disparités entre milieux ruraux et urbains quand il s'agit de l'accès à l'eau potable, sachant que 83% de la population (636 millions de personnes) n'y ayant pas accès vivent dans les zones rurales,

Attirant l'attention sur les difficultés pour les pays les moins développés à équilibrer croissance et développement avec développement durable,

Affirmant que l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires est essentielle pour la santé publique et joue un rôle vital dans le bien être et le développement économique des pays.

1. Encourage les pays à travailler ensemble avec les agences onusiennes concernées, en particulier l'OMS;
2. Appelle les pays développés avec un pourcentage élevé de la population ayant accès à l'eau potable de non seulement fournir de l'aide aux pays en développement affectés par des maladies d'origine hydrique en sponsorisant des initiatives internationales tel que Sanitation and Water for all ainsi que les programmes de santé nationaux effectués par les gouvernements, mais aussi des provisions d'eau pour les zones en manque d'eau ;
3. Exprime son espoir regardant la création d'une nouvelle initiative en collaboration avec le Water Sanitation and Health program (WASH) : le Water Sanitation and Health Education program (WASH-ED) en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
4. Considère que la coopération entre les ministres de la santé, de l'environnement et de l'éducation est essentielle pour créer un lien fort entre les problèmes environnementaux liés au changement climatique et la santé ;
5. Est confiant que le programme WASH-ED réduira la prolifération de maladies d'origine hydrique dans les pays en voie de développement en procédant comme suit :

- a) Enracinant des connaissances environnementales dans les programmes scolaires et en mettant l'accent sur une meilleure notion de l'hygiène ;
 - b) Diffusant la sensibilisation environnementale à travers les médias ;
 - c) Faisant campagne pour la prévention contre les maladies d'origine hydrique avec une approche à base d'images avec pour cible la population analphabète,
 - d) Sensibilisant sur les effets du changement climatique sur la santé ;
6. Demande aux organisations internationales (y compris WHO et WASH) de coopérer et de se concentrer sur la lutte contre les maladies d'origine hydrique et à transmission vectorielle par des moyens tels que, mais pas limité à :
- a) une attention accrue portée au traitement de l'eau et à la construction d'installations de purification,
 - b) en mettant l'accent sur l'entraînement du personnel de surveillance pour assurer que la contamination croisée soit limitée,
 - c) la construction de systèmes d'égouts dans toutes les régions habitées et la rénovation de ceux-ci tous les 5 ans,
 - d) la localisation de problèmes d'origine hydrique et à transmission vectorielle à être reportée aux organisations pour que ceux-ci puissent être combattus immédiatement.

COMITE : GA2

SOUMIS PAR : Etats-Unis

QUESTION : Les effets du réchauffement climatique sur la santé

CO-SIGNATAIRES : Finlande, Suisse, Royaume-Uni, Cameroun, Luxembourg, Russie, Ukraine, Allemagne, France, Afrique du Sud, Chine, Mexique, Arabie Saoudite, Île Maurice, Maroque, Tunisie

L'Assemblée Générale,

Conscient des contaminations dues aux insectes et aux microorganismes,

Considérant que chaque année plus de 5 millions de personnes meurent de maladies d'origine hydrique et que chaque 8 secondes un enfant succombe à une infection à cause de l'eau contaminée,

Déplorant les dommages menaçants de l'effet de serre sur le climat,

Rappelant la hausse considérable de la population humaine et la quantité limitée de ressources naturelles,

Exprimant ses regrets envers l'accroissement d'émissions CO₂ au siècle dernier,

Reconnaissant le manque d'eau en tant que l'un des problèmes majeurs dans plusieurs pays,

1. Encourage tous les états membres à élaborer un plan décisif et complexe pour la conférence au sommet 2015 de Paris, y compris :
 - a. Un plan d'action pour faire progresser leur état vers une utilisation d'énergie renouvelable ;
 - b. Des preuves que l'état a déjà commencé à exécuter son plan ou développement telles que :
 - i. Des statistiques montrant la diminution d'émissions CO₂,
 - ii. Des statistiques montrant l'augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelable,
2. Appelle le besoin de l'OMS d'augmenter le soutien international aux populations pour la santé en :
 - a. Elaborant une liste de priorité pour assurer le soutien des plus nécessiteux,
 - b. Encourageant les organisations de santé basées sur le volontariat à collaborer avec les gouvernements en besoin de plus d'assistance,
3. Invite l'OMS à augmenter la sensibilisation à propos du réchauffement de la planète et des maladies afin de :
 - a. Réduire le nombre de maladies dues à l'usage d'eau contaminée,
 - b. Sensibiliser le public à propos des problèmes de santé liés au réchauffement climatique à travers :
 - i. La télévision
 - ii. Les panneaux d'affichage
 - iii. Les réseaux sociaux, etc...
4. Insiste que les pays devraient faire un rapport de leurs situations courantes à l'ONU, avec des conseils pouvant proposer des solutions appropriées, en ce qui concerne,
 - a. Les maladies pouvant être causées ou qui sont causées par le changement climatique,

- b. Toute catastrophe naturelle possible sur leur territoire,
 - c. Les quantités néfastes de gaz polluants
 - 5. Suggère la création d'une organisation internationale pour le changement climatique et la santé « ICHO », faisant partie de l'ONU et avec comme objectif :
 - a. de fournir de l'aide médicale et du soutien aux régions affectées par des catastrophes naturelles, dont la fréquence augmente à cause du réchauffement climatique, avec l'aide de :
 - i. Médecins Sans Frontières
 - ii. Association Médicale Mondiale (AMM)
 - iii. Toutes autres associations médicales et pour la santé voulant collaborer,
 - b. d'amener les équipes internationales de recherche à trouver de nouveaux moyens pour prévenir l'aggravation de la santé humaine due au changement du climat, en employant les moyens les plus viables pour tous les états membres ;
 - 6. Confirme le financement de l'ONU pour améliorer les infrastructures dans les pays en voie de développement pour :
 - a. empêcher l'utilisation d'eau polluée en raison d'un manque d'eau propre,
 - b. permettre à la technologie d'être partagée dans toute la région,
 - 7. Décide d'établir des aménagements spéciaux appelés « Hives » (urticaires) dans la campagne, qui devraient :
 - a. attirer les insectes transportant des maladies et les maintenir en dehors des villes en utilisant:
 - i. des sécrétions venant de certaines plantes,
 - ii. de la cire pour les empêcher de s'échapper,
 - iii. des filets pour empêcher aux animaux plus grands de rentrer dans les « Hives ».
-

GA3: Changement climatique et agriculture

- Nouvelles régions agricoles Groenland/Sibérie : développement de nouvelles cultures dans les régions affectées par le changement climatique.
- L'utilisation du ruissellement des eaux de pluie dans les villes
- La progression de la désertification et la perte de terres arables



Par :Ogün KARGIN, Juliette BELOUD, Leletta ACAL

Le changement climatique et l'agriculture sont des phénomènes en corrélation, chacun d'eux se réalisant à une échelle mondiale. On prévoit que le réchauffement de la planète entraînera des impacts importants sur les conditions affectant l'agriculture, à savoir la température, le dioxyde de carbone, la fonte des glaces, des précipitations et l'interaction de tous ces éléments. Ces conditions déterminent la capacité de transport de la biosphère pour produire suffisamment de nourriture pour les hommes et les animaux domestiques. L'effet général du changement climatique sur l'agriculture va dépendre de l'équilibre de ces effets. L'estimation des effets des changements climatiques sur l'agriculture aiderait à anticiper correctement et à adapter l'agriculture, dans l'intention de maximiser la production agricole.

Parallèlement, on a démontré que l'agriculture produisait des effets conséquents sur le changement climatique, non seulement à travers la production et l'émission de gaz à effet de serre, comme par exemple le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote, mais aussi en affectant la croûte terrestre. Cela peut changer sa capacité à absorber et à refléter la chaleur et la lumière, et donc contribuer au forçage radioactif. Les changements dans l'utilisation des terres, comme par exemple la déforestation et la désertification, combinés à l'utilisation de carburants fossiles, sont les sources anthropiques majeures de dioxyde de carbone. L'agriculture elle-même contribue de façon majeure à la hausse des concentrations de méthane et d'oxyde d'azote dans l'atmosphère terrestre.

Le comité GA3 (Changement Climatique et Agriculture), était une réussite parfaite à la fois pour les délégués et les présidents. Les délégués étaient pressés d'écrire au moins 4 résolutions, mais finalement, à la fin de 4 heures épuisantes, nous avons pu recevoir 6 résolutions écrites en anglais,immédiatement transmises à la traduction.

Les délégués étaient motivés pour que les débats soient harmonieux et fructueux, avec des déclarations continues (faites par les délégués), ainsi que beaucoup de points d'information, qui en découlaient.

Notre première résolution à être débattue a été soumise par le Costa Rica, sur le thème de la désertification. Elle contenait 9 clauses, et trois amendements ont été acceptés. Le débat a commencé immédiatement et nous étions ravis que chaque délégation y ait pris part. Les plus petites délégations, comme le Nigeria et le Costa Rica, étaient visiblement les plus investies pour prendre fréquemment la parole, bien que d'autres délégations comme la DPRK, étaient gonflées à bloc pour interrompre et ajouter des amendements qui ne passaient pas. La résolution est finalement passée à une large majorité de votes.

Quand la troisième résolution fut présentée, nous continuâmes à débattre, cependant, dû au manque de temps, nous avons à réduire le temps de débat pour chaque résolution à 40 minutes chacune, de sorte à toutes les traiter avant la fin de la journée. Nous fumes capables de terminer la dernière résolution quand il fut 17:00. Pour terminer notre dernière séance, nous annonçâmes que la résolution qui serait débattue le jour suivant dans l'Assemblée Générale serait celle sur la désertification soumise par le Costa Rica.

FORUM : GA3

QUESTION DE : Nouvelles Régions Agricoles Groenland/Sibérie : Le Développement De Nouvelles Cultures Dans Les Régions Affectées Par Le Changement Climatique

SOUMIS PAR : France

CO-SIGNATAIRES : Costa-Rica, Tunisie, Algérie, République Populaire Démocratique de Corée, Nigeria, Afrique du Sud, Ukraine, Cameroun, Iran, Italie, Brésil, Argentine

Le Troisième Comité de l'Assemblée Générale,

Notant que l'augmentation de la température en Sibérie et au Groenland rend les régions propices à l'agriculture,

Conscient du fait que la production agricole basée sur le climat a augmenté significativement en Sibérie,

Respectant la souveraineté des états et des populations affectés par ce changement,

Concerné à propos des effets environnementaux de l'introduction de nouvelles espèces de cultures sur les écosystèmes actuels et leur biodiversité,

Notant que le Groenland pourrait atteindre une indépendance totale du Danemark en conséquence des nouvelles possibilités agricoles acquises,

Exprimant l'espoir que le potentiel agricole de ces états pourra être utilisé pour alléger les pénuries alimentaires des régions affectées par le changement climatique et faire face aux difficultés pour supporter leur propre industrie agricole,

1. Appelle tous les pays affectés à mener des enquêtes scientifiques sur les régions ayant le potentiel de développer de nouveaux moyens agricoles pour garantir que la biodiversité existante dans la région ne soit pas détériorée ;
2. Demande en outre à l'ONUAA de désigner un groupe d'experts (GOE) pour mener ces enquêtes ;
3. Entérine tous les états affectés à contribuer financièrement à ces recherches ;
4. Encourage le Groenland et la Sibérie à contribuer leurs nouvelles ressources aux pays souffrant de pénuries alimentaires à cause du changement climatique ;
5. Demande aux établissements d'enseignement de Sibérie et du Groenland de promouvoir un nouveau type d'éducation agricole afin que les gens connaissent leurs nouvelles possibilités agricoles ;
6. Souligne le besoin de pratiques agricoles renouvelables et efficaces dans ces régions et terres, tels que :
 - a. la technique agricole des trois sœurs
 - b. la micro-irrigation
 - c. la rotation culturale
 - d. des méthodes de transportation d'eau renouvelables ;
7. Attire l'attention de la Sibérie et du Groenland vers le danger potentiel de plantes porteuse de maladies et le rôle possible des pratiques agricoles dans la propagation des maladies, et demande en outre aux autorités de ces territoires d'examiner l'utilité de ces pesticides ;

8. Affirme l'importance des préoccupations soulevées par les indigènes de ces territoires, et déclare qu'ils devraient être consultés à propos de pratiques nouvellement introduites pour qu'une coopération effective puisse être maintenue ;
9. Considère les avantages potentiels de la fondation d'une équipe internationale de recherche scientifique pour développer des nouvelles cultures pouvant pousser dans les écosystèmes en changement qui se développent en conséquence du changement climatique ;
10. Exprime son espoir pour que les gouvernements Russes et Danois puissent collaborer avec le GOE pour pouvoir améliorer la qualité de vie des régions les plus pauvres des zones en question.

GA4: Comité du désarmement

- L'impact du développement d'armes et de la guerre sur l'environnement.
- Différends territoriaux en Arctique : états/peuples arborigènes
- Différends territoriaux sur les passages du Nord-Ouest et Nord-Est ; eaux internationales



Student Officers: Natàlia Harajka, Louis Gondy, Freddie Smith

Les sujets furent d'autant plus intéressants qu'ils ne laissaient sous entendre la thématique de l'environnement et du changement climatique. En effet, la guerre a depuis toujours eût un impact néfaste sur l'environnement et donc sur le climat. Le développement d'armes chimiques, atomiques, et ou la sur-production d'armes de guerres entraînant le rejet très importants de dioxyde de carbone dans l'atmosphère sont des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'humanité. Réguler l'émission des gaz à effet de serre en incitant les pays polluants à réduire leur fabrication intensive d'armes en tant de guerre, définir de nouvelles lois prônant le respect de l'environnement à travers les pratiques de la guerre, définir "L'écocide" comme un nouveau crime contre l'humanité, telles ont été les occupations de l'AG4 lors de FerMUN2014 quant au premier sujet.

Le deuxième sujet a également été marqué par la bonne volonté des délégués. Pour défendre plus que jamais les valeurs et les intérêts de leur pays respectifs face à l'ONU, beaucoup d'entre eux ont très clairement pris parts aux débats sur les revendications territoriales en Arctique.

La question du peuple Inuit, des droits internationaux du marquage des territoires, des compétitions scientifiques proches de la guerre froide, les eaux internationales, jusqu'aux droits des peuples à disposer d'eux même, de très vifs débats ont animés l'AG4 sur la question des revendications territoriales. Des résolutions de grande qualité ont été écrites.

En général, l'ambiance commune à tous fût propice au travail et au respect du modèle des nations unies. Très peu d'écarts furent relatés si bien que les élèves auront un souvenir de FerMUN comme une conférence professionnelle de par la qualité du matériel fournis par l'IUT mais aussi par son bilinguisme quasi unique pour notre niveau. Les délégués furent redevables à cette opportunité unique que leur offrait FerMUN et s'investirent donc pleinement.

FORUM : Comité de Désarmement (GA4)

QUESTION : Revendications territoriales dans l'Arctique ; états et autochtones

SOUVIS PAR : La République d'Afrique du Sud

CO-SIGNATAIRES : Costa Rica, République islamique d'Iran, Italie, Suède, Nigeria, Maroc, Bulgarie, Pakistan, Japon, Arabie Saoudite, Île Maurice, Allemagne, Suisse

Le quatrième comité de l'Assemblée Générale,

Indiquant le fait qu'aucun pays ne possède le Pôle Nord ou la région de l'Océan Arctique sous la loi internationale,

Ayant confiance en l'efficacité du Conseil de l'Arctique pour contribuer et résoudre ce problème,

Rappelant les documents les plus importants du Conseil de l'Arctique comme base pour cette résolution, c'est-à-dire la Stratégie de protection de l'environnement arctique (AEPS), la déclaration d'Ottawa, ratifiée en 1996, et l'Accord de Recherche et de Secours de l'Arctique de 2011,

Clairement indiquant que le Droit de la Mer autorise les états à étendre leur EEZ (zone économique exclusive, qui autorise l'exploitation de ressources) si ces états peuvent prouver que leur plateau continental dépasse la limite des 200 milles marins,

Rappelant en outre le Traité Antarctique, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et la Déclaration d'Ilulissat pour donner une base supplémentaire à la résolution et que les frontières de l'Arctique sont instables,

Réalisant le fait que sans faire de recherches supplémentaires et sans les avoir étudié, résoudre les problèmes territoriaux est presque impossible, c'est pourquoi le manque d'informations nous empêchera de choisir correctement une solution qui avantagera la majorité,

Alarmé par la Militarisation et la Pollution rapide de l'Arctique,

Exprimant sa satisfaction envers le traité de l'Antarctique, qui était réussi pour la démilitarisation de l'Arctique et le règlement de ses revendications territoriales,

Reconnaissant que les accords/conférences existants tels que la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et le Conseil de l'Arctique annuel ne sont pas compréhensifs dans la résolution de tous les problèmes,

Pleinement conscient que le crime organisé (y compris le trafic d'armes et de drogues) augmente lentement dans la région arctique,

Très alarmé par le fait que la glace de l'arctique fond à des vitesses record à cause du réchauffement climatique,

Pleinement conscient que de larges quantités de ressources (1/5 de l'huile et de l'or du monde) et que la valeur stratégique de l'arctique (passages d'expédition Nord-ouest et Nord-est) sont de la plus haute importance pour les huit nations arctiques,

1. Demande un Système de Traité sur l'Arctique pour,
 - a. Réguler les armes en,
 - i. Déclarant l'Arctique une zone exempte de matériel, d'armes et de déchets nucléaires. Il s'agit d'assurer que l'environnement fragile de l'Arctique ne soit pas détérioré à cause de matériel radioactif.

- ii. Ayant un système de surveillance coopératif, qui permet aux nations de l'Arctique à travailler ensemble pour aider à restreindre le trafic d'armes et de drogues, qui sont à la hausse, et aussi pour protéger leurs frontières ;
 - iii. Interdisant l'activité militaire avec deux exceptions :
 - 1. Le système de surveillance coopératif
 - 2. Pour des recherches pacifiques et durables
 - b. Régler les revendications territoriales en :
 - i. En ayant des négociations et des discussions sur les revendications territoriales entre les nations, à travers un nombre de conférences, et en stabilisant leurs frontières avant que le traité soit en action.
 - ii. N'ayant pas de nouvelles revendications pendant que le traité est en vigueur
 - iii. Ayant la création, par les 8 nations, d'une agence gouvernementale pour régler les revendications territoriales avec les autochtones et pour prendre soin de leur aide sociale.
 - iv. Demandant au Traité de l'Arctique des mener plus de recherches sur les Inuits et la région où ils habitent ;
 - c. Gérer durablement ses ressources naturelles en,
 - i. Créant un protocole dans lequel les réserves de pollution et d'huile sont gérées
 - ii. Promouvant un usage des ressources responsable
 - d. Régulant toutes les disputes d'une façon pacifique par les partis concernés ou, en dernier recours, par la Cour de Justice Internationale ;
 - e. Soutient fortement l'action militaire ferme et décisive, contre un état membre qui se retire du traité sans notification antérieure
2. Encourage fortement la création d'une organisation indépendante appelée l'« Organisation du traité de l'Arctique », qui sera financé par les états membres et qui aidera dans les problèmes administratifs tels que :
- a. L'administration du système de surveillance,
 - b. La limitation de la pollution en
 - i. mettant en place des objectifs pour les gaz à effet de serre
 - ii. en limitant les couloirs maritimes traversant des zones écologiquement fragiles
 - c. Régler les revendications territoriales des 8 nations arctiques
 - i. également assister à la création de collectivités territoriales qui régleront les revendications territoriales avec les autochtones
 - d. La gestion des ressources en plaçant des limitations :
 - i. sur l'abattage d'arbres et de la végétation
 - ii. sur le forage de pétrole
 - iii. sur l'exploitation minière de l'or et d'autres métaux
 - e. La mise en application générale du « Traité de l'Arctique »
3. Recommande la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation du traité de l'Arctique (OTA) en assurant que,
- a. le Directeur-Général tienne les Nations Unies au courant des activités de routine de l'OTA, et fasse un compte-rendu régulièrement,
 - b. l'OTA fonctionne en tant qu'une organisation indépendante, autonome et internationale dans les relations de travail avec les Nations Unies
 - c. les Nations Unies et l'OTA coopèrent sur toute question qui pourrait être reliée à l'objet et le but de l'organisation

- d. les Nations Unies et l'OTA coopèrent dans le domaine de l'information publique et arrangeront, sur demande, l'échange d'information, de publications et de rapports de commun intérêt
- 4. Suggère fortement au Conseil de l'Arctique d'élargir son rôle en inscrivant paix et sécurité dans son agenda pour améliorer l'efficacité du conseil dans les affaires géo politiques ;
- 5. Demande au Conseil de l'Arctique et aux nations concernées de débattre les questions mentionnées dans cette clause op. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour offrir des preuves et pour raccourcir le temps dépensé pour débattre sur ces questions sans avoir proposé des solutions utiles. Lorsque les questions apparaissent à un forum de l'ONU, nous demanderons également aux pays participants de contribuer à la résolution de ces questions. Les questions sont les suivantes :
 - a. les disputes à propos de plusieurs roches situées au Groenland et au Canada (des détails plus concrets seront débattus une autre fois, concernant l'une ou l'autre directement, et non pas généralement étant donné que ceci est une sous-clause)
 - b. la dispute entre la Russie et l'Amérique pour les mers de Béring et Tchouktsches
 - c. la dispute entre le Canada et le Danemark pour l'Île Hans et la mer de Lincoln
 - d. la question du Passage Nord-ouest, si c'est une voie navigable Canadienne intérieure ou internationale
 - e. la dispute territoriale à propos de la dorsale de Lomonossov, qui concerne la Russie, le Danemark et le Canada
- 6. Soutient fermement la recherche de l'Arctique en
 - a. Coopérant avec l'IARC (Centre International de Recherche de l'Arctique), l'USARC (la Commission de Recherche de l'Arctique des Etats-Unis), l'ArcticNet (Canada) et toute autre organisation nationale de recherche de l'Arctique
 - i. aussi permettant à ces organisations d'être représentées dans les forums annuels, où les questions seront débattues.
 - ii. une assistance sera aussi donnée à ces organisations, de n'importe quel moyen dont l'OTA est capable.
- 7. Souligne qu'après avoir consulté les Inuits et les résultats de l'OTA, nous devrions défendre les droits des Inuits en empêchant les pays de revendiquer des régions déjà habitées par eux.
- 8. Reconnait intérêts des autochtones en,
 - a. Offrant aux chefs de tribu un rôle consultatif au sein de l'Organisation du Traité de l'Arctique en tant qu'acteurs clés
 - b. Permettant aux chefs de tribu de participer aux forums annuels, où les questions seront débattues et mentionnées.
- 9. Exhorte tous les pays à agir avec retenue et sang-froid, lorsque confrontés à l'Arctique.

FORUM: Comité du Désarmement (GA4)

PROBLEMATIQUE: L'impact du développement d'armes et de des conflits armés sur l'environnement

SOUMIS PAR: France

CO-SUBMITTERS: Espagne, Tunisie, Argentine, Finlande, Algérie

Le comité du désarmement,

Pleinement conscient du mauvais impact causé par la production d'armes sur l'environnement,

Affirmant sa volonté de protéger l'environnement,

Gardant en tête que le Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki Moon, à l'occasion du "Jour international pour l'interdiction de l'exploitation de l'environnement dans les guerres et les conflits armés" (trad. littérale) en Novembre 2013, souligne l'importance de la protection de l'environnement en temps de guerre, mettant également en avant le fait que la gestion stricte des ressources naturelle puisse contribuer à la paix.

Rappelant qu'en 1976 la convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD) fut adoptée par le Comité du Désarmement des Nations Unies,

1) Recommande que seuls les membres du Traité de non-prolifération continuent à utiliser l'armement nucléaire jusqu'à ce que les autres pays abandonnent la bombe A;

2) Insiste sur le fait que les installations nucléaires peuvent seulement être utilisées pour usage civil:

3) Confirme son espoir pour la transparence:

4) Recommande de fermer toutes les installations test pour le matériel nucléaire;

5) Appelle à interdire l'enrichissement de l'uranium et du plutonium à des fins militaires;

6) Confirme lui même la ratification du Traité d'Interdiction Complète des essais nucléaire (TICE)

7) Insiste sur l'inclusion des armes tactiques par les états qui en possèdent en moyen de désarmement;

8) Insiste sur l'élimination des armes de destruction massive sans porter atteinte à l'environnement comme dans le cas où les Nations Unies et l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques en syrie avaient requis que la destruction de l'arsenal d'armes chimiques soit accompagnée de mesures strictes pour empêcher la contamination.

Présidents de comités : Anne-Maud Dupuy-Roudel, Ezgi Ercan, Colm Geogheghan

Au cours de la conférence, le comité économique G20, accueille un débat vivant qui aborde trois différentes problématiques :

- 1) Les impacts négatifs de l'économie sur le réchauffement climatique,
- 2) La question du développement efficace des technologies pour transformer l'eau de mer en eau potable,
- 3) La question de relocalisation des infrastructures de télécommunication qui sont vulnérables en temps de catastrophes météorologiques.

Nous avons commencé avec la résolution écrite par les Etats-Unis d'Amérique sur les impacts négatifs de l'économie sur le réchauffement climatique. Cette proposition inclut des mesures comme la création de fond international pour combattre le réchauffement climatique, ainsi que l'invitation des nations non seulement pour établir plus de recherche sur le réchauffement climatique en lui-même, mais aussi un meilleur programme d'éducation dans une tentative pour enseigner aux générations futures d'élever davantage la sensibilisation. Malgré un débat sain, cette résolution n'est pas passée.

Nous avons procédé à la résolution du Mexique à propos de la relocalisation des infrastructures de télécommunication. Cela a conduit à un débat sur l'efficacité de la propriété publique, ou son absence, des services de télécommunication et leur utilisation en temps de catastrophes naturelles. Grâce au débat qui a suivi, les délégués ont pu la fabriquer afin de la rendre plus efficace avec un résultat optimal, cette résolution a ensuite été votée et passée. Nous avons donc pu passer à une résolution faite par l'Allemagne sur le développement de techniques efficaces de dessalement. Cette résolution propose un meilleur financement pour la recherche sur la dessalement, mais aussi permet de mettre en place des mesures qui pourrait assurer une efficacité maximum avec un minimum de dommages environnementaux ; elle recommande même une création d'usines de dessalement appartenant à plusieurs pays. Encore une fois, après quelques changements mineurs, la résolution a été votée.

Nous avons terminé la conférence avec le même problème auquel nous étions confronté au début, le problème d'impacts économiques négatifs du réchauffement climatique, cette fois-ci sur la résolution de l'Afrique du Sud. Etant beaucoup plus complète, cette résolution touche en particulier le problème de la déforestation et la meilleur gestion des forêts, l'inclusion du GIEC dans le budget de les Nations Unies, les réfugiés climatiques, et même une continuation avec le Protocole de Kyoto. Un enthousiasme c'est montré dans le débat entre les délégués suite à une proposition de mise en place de certaines politiques environnementales à l'échelle nationale, comme la taxe carbone qui était généralement considérée comment très efficace. La résolution a finalement été acceptée.

Les délégués du G20 ont montré d'excellentes capacités de réflexion et de bonne foi à s'adapter; ils se sont placés en dehors de leur zone de confort et ont entièrement intégré l'expérience MUN . Leur coopération ont surpassé toute barrière sociale et culturelle qui auraient pu les séparer, et ont permis aux étudiants d'innover mais aussi de transformer des concepts d'existence et de mesures pour pouvoir aborder de nouveaux problèmes.

COMITÉ: G20 Comité Économique

QUESTION DE: La problématique du développement de la technologie efficace du dessalement pour la transformation de l'eau salée à l'eau douce

SOUVIS PAR: Allemagne

SPONSORS: La Turquie, le Canada, les États-Unis D'Amérique, la France, L'Arabie Saoudite, l'Australie, la Chine, le Japon, l'Afrique du Sud, l'Indonésie

Le G20,

Rappelant qu'avoir accès à l'eau potable est un droit fondamental de l'homme selon le pacte des droits économiques, sociaux et culturels,

Soulignant que dans un proche avenir, l'eau douce jouera un rôle plus important et, par conséquent, tous les pays devraient penser à l'avenir de garantir l'accès à l'eau douce pour tout le monde,

Rappelant que la transformation de l'eau salée ou des eaux usées, à l'eau douce, est connu sous le nom de dessalement, et consiste à enlever le sel et d'autres minéraux qui rendent l'eau salée non potable,

Préoccupé par le manque d'eau dans certaines parties du monde ou certains pays qui souffrent de graves aridités ou ont des problèmes en rapport avec l'eau potable pour leur population(s),

En gardant à l'esprit que certains pays directement concernés par ce problème n'ont pas assez de fonds pour soutenir le développement du dessalement efficaces par eux-mêmes.

Notant qu'en 2010, 1,5 % de la production mondiale d'eau potable a été produit par les 14 500 usines de dessalement dans le monde entier et cette production totale était de 68 millions de mètres cubes, fournissant de l'eau douce à près de 200 millions de personnes; et que comparativement à 2006, ces chiffres étaient de 1 %, 12 500 plantes, 35 millions de m3,

Attirant l'attention sur les progrès technologiques réalisés en osmose, qui fournissent des solutions à faible coût pour le dessalement;

1. Encourage une meilleure coopération entre les pays développés, qui ont accès à une technologie plus avancée, et les pays moins développés à travers l'existence d'associations dont: L'Association International de Dessalement (IDA), la Société Européenne du Dessalement (EDS), et des entreprises telles Deutsche Merwasser Entsalung e.VDME (Allemagne), Desalitech (USA), Aquatech (USA) All things Ro (USA), Saltwater Tech (Canada), Torishima Pump mfg (Japon), Suez Environment (France), Veolia

a. Ces entreprises vont exporter leurs technologies de désalinisation à l'outremer pour aider les pays en difficulté,

2. Favorise le développement à long terme pour de grands projets tels que le " système d'eaux méga-ton " présenté par M. Masaru Kuritara:

a. L'IDA a construit ces centrales dans des milieux optimales sous la surveillance de l'ONU

b. Coopération entre le WHO et l'ONU eau permettra la transportation d'eau aux pays sans accès à la mer,

3. Invite les pays membres à réagir en conséquence aux crises d'eau telles que la sécheresse ou la pollution excessive, en finançant de simples dispositifs portables à basse énergie qui peuvent être déployés rapidement,

4. Recommande à tous les pays avec assez de fonds d'aider le développement d'une technologie de désalinisation efficace en finançant les programmes de désalinisation

Avec l'aide de :

- a) IMF
- b) Banc Mondial
- c) IDA ;

5. Exhorte les nations sans déficiences d'eau ou des nations utilisant la désalinisation massive a :

a) Utiliser des sources durables d'énergie comme, mais pas limité a :

- i.)Energie solaire
- ii.)Sources éoliennes
- iii) Energie hydraulique
- iv) Energie nucléaire

b) Seulement utiliser ces méthodes dans des milieux comme :

- i) Sur la côte
- ii) Sècheresses extrêmes

c) Utiliser l'eau qui provient des milieux qui n'ont pas d'impact sur l'environnement autant que des sources normales d'eau.

- i.) Eau de mer profonde
- ii.) Milieux avec une faible concentration d'organismes ;

7. Propose la création d'usines de dessalement pouvant appartenir à deux ou plusieurs pays pour permettre aux LEDC voulant des usines de dessalement mais n'ayant pas les moyens de se permettre de diviser les couts liés à l'installation et à l'exploitation.

Comité: G20 Comité Économique

Question: La problématique de la délocalisation des infrastructures de télécommunication vulnérables aux désastres naturels.

Signataire principal: Mexique

Co-signataires: l'Inde, la Russie, l'Arabie Saoudite, le Canada, le Japon, l'Indonésie, le Brésil, Les États-Unis, la Chine, l'Allemagne, la Turquie, l'Afrique du Sud et l'Australie

Le Comité Économique du G20,

Ayant présence à l'esprit des coûts du déménagement des infrastructures du réseau de télécommunication élevés et que certains états du monde n'ont pas le support financier, dont les pays moins développés,

Affirmant que l'infrastructure de télécommunication inclus toute l'infrastructure du réseau de télécommunication et prends compte de n'importe connexion, équipement, tour, antenne, fosse de conduite ou autre usage d'infrastructure dans une connexion avec le réseau de télécommunication.

Notant que l'infrastructure de la télécommunication apporte de l'aide en conséquence des désastres naturels et la perte de cette infrastructure pourrait résulter en une perte économique et humaine,

Ayant présence à l'esprit un rapport publié récemment par United Nations Environnement Program Finance Initiative (UNEP FI, 2006) qui estime que la perte globale acquise des désastres naturels est doublée tous les douze ans,

Soulignant que les désastres naturels incluent les tornades, les ouragans, les inondations et la sécheresse, et qu'ils ont des effets négatifs sur l'humain, dépendamment de l'intensité du désastre, l'infrastructure peut être abîmée,

Alarmé par la faillite de l'infrastructure de la télécommunication durant les désastres naturels qui sont causés par trois raisons principales ; la destruction physique des composantes du réseau, la disruption du réseau ou l'encombrement du réseau,

Rappelant qu'une grande partie de la population du monde a accès au réseau, comme par exemple l'Inde, où 99% de la population a accès aux réseaux,

Soulignant que les compagnies de télécommunication gouvernementales génèrent plus d'argent pour l'état que les compagnies privées,

Félicitant les pays moins développés, comme le Mexique, sur leurs investissements majeurs dans l'industrie de télécommunication,

1. Affirme que le déménagement de l'infrastructure vulnérable aux désastres naturels pourrait être fait en ce siècle, mais doit être planifié et doit être financé par :

a) La conduite des études pour trouver des endroits exposés aux désastres naturels spécifiques, par exemple:

1. Tremblements de terre
2. Inondations
3. Tempêtes
4. Tsunamis

b) Rendre la priorité le développement des réseaux de télécommunication en fonction de :

- 1) *L'importance après le désastre*
- 2) *La vulnérabilité*
- 3) *L'impact des désastres précédents*
- 4) *L'importance au courant des désastres*
- 5) *Coûts*

c) Trouver les problématiques que font face les réseaux de télécommunication dans les endroits vulnérables aux désastres et présente les solution suivantes comme, mais pas limite a:

- a) *Réseaux souterrains*
- b) *Remplacer les réseaux au fil par des réseaux sans-fil*
- c) *L'impact des désastres précédents*
- d) *Transporter les réseaux sur-terrain à des places sécuritaires*
- e) *Être certain que les compagnies de télécommunication vérifient leur infrastructure en cas de désastre, l'inspectent ou revoient avant et après les désastres, et s'adaptent aux différents désastres qui affectent le réseau*

2. Lance un appel d'efforts collectifs pour :

- a. Prévenir les délais d'SMS envoyés entre téléphones cellulaires, en augmentant la capacité du serveur pour améliorer la capacité complète du réseau
- b. Offrir plus de façons pour accéder à l'internet, comme l'augmentation des stations mobiles et les canaux satellites

3. Encourage aux membres d'états qu'ils créent des compagnies publiques de télécommunication ce qui voudrait dire que;

- a. les industries appartiendraient au pays
- b. une augmentation dans le profit pour les gouvernements

c. ceci donnerait l'assurance une plus grande rentre de fonds a l'intérieur de l'économie, ce qui donnerait la possibilité que ces nations pourrait participer dans le financement de la relocation des infrastructures

4. Demande une multitude d'aide financière provenant des nations du monde et de la banque

mondiale ;

5. Exhorte les pays à encourager la compétition dans l'industrie de télécommunication qui incitera le développement et la sophistication des réseaux de télécommunication, cette compétition sera établie en ayant :

a. Une baisse des impôts

b. Aide financière

6. Rappelle aux nations que pendant les désastres naturels, ils doivent collaborer et coopérer pour aider le rétablissement.

7.. Propose la déclaration de « l'État de catastrophe naturelle » dans les pays touchés pour obtenir des fonds plus facilement

8. Décide de rester activement saisis sur le sujet.

Forum: G20 Comité Economique

Problématique: Les impacts économiques négatifs du réchauffement climatique.

Soumis par: Afrique du Sud

Sponsors: Union Européenne, Italie, Brésil, Corée du Sud, Argentine, Turquie, Etats Unis, Indonésie, Royaume Uni, Arabie Saoudite

L'assemblée Générale,

Reconnaissant les OMD prônant le développement durable,

Gardant en tête que la pauvreté de l'accès aux énergies vertes rapport au manques de technologies éco-responsables,

Reconnaissant que le GIEC ne fait actuellement pas partie du budget des Nations Unies,

Félicitant le Programme Alimentaire Mondial pour son programme de réduction des risques d'accidents ("Disaster Risk Reduction")

1. Appelle à l'inclusion du GIEC dans le budget des Nations Unies, ainsi:

- a) Se débarrassant des besoins des pays développés (Annexe II) et assistant financièrement les pays en voie de développement en mettant en oeuvre les objectifs de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques,
- b) Permettant la mesure, le rapport et la vérification de plus en plus transparente et efficace du budget alloué au changement climatique,
- c) Augmentant les fonds présentement disponibles pour aider la R&D sur l'inversion du changement climatique.

2. Cherche à se concentrer sur "l'occupation des sols" défini par la Convention des Nations Unies sur le changement climatique en association avec le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA), et le Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) sous lesquels;

- a) Les pays en voie de développement autour du monde devraient être sujets à des examens approfondis pour maintenir un équilibre entre:
 - i. La création de terres agricoles,
 - ii. La préservation des forêts
- b) Une pression pour une régulation plus stricte devrait être mise en place sur les états membres sur le sujet de la gestion des forêts:

i. Demande la création de nouveaux espaces protégés destinés à la reforestation,

ii. Demande la délimitation du temps pour la récolte du bois dans le but de le réguler et d'éviter la déforestation

3. Recommande fermement le respect du protocole de Kyoto en établissant un "Kyoto Monitor" sous le contrôle du GIEC dont les fonctions incluraient (mais ne seraient limitées à) ;

a) Un examen semi annuel et une revue des données sur les gaz à effet de serre et sur le Produit Intérieur Brut Vert des états signataires dans le but de demander une vigilance accrue sur la comptabilité de la part des états membres, si une augmentation des émissions de gaz à effet de serre au dessus des limites fixées par le Protocole de Kyoto est notée,

b) Mise en oeuvre d'une taxe Carbone au sein du pays si ceci se produit,

c) Considération spéciale pour les pays qui travaillent à l'élaboration de technologies vertes sur le long terme;

4. Demande à ce que les pays non signataires du protocole de Kyoto se mettent d'accord à vouloir franchir des étapes élaborées individuellement concernant la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre et propose:

a. qu'ils établissent à un moment dans ce processus une taxe carbone,

b. qu'ils trouvent d'autres méthodes concrètes et réalisables pour accéder à ces objectifs.

5. Soutient l'établissement d'un plan couvrant les éventualités économiques sous la responsabilité du GIEC qui serait amené à:

a) être mis en action dans les endroits où un désastre naturel pourrait se produire à cause du changement climatique,

b) voir si le "Disaster Risk Reduction Programme" du Programme alimentaire mondial a eu du succès.

6. Exprime son espoir que le plan d'éventualités économiques, comme explicité par la clause 5, soit construite avec le but de:

a) Ré-établir le support financier pour les victimes des désastres causés par changement climatique,

b) Donne de l'assistance aux industries affectées pour un retour à une utilisation normale en utilisant,

i) L'expertise du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies, pour la mise en place de normes, d'analyses, et construction de capacités par l'investigation des éléments suivants;

- 1) Exposition aux risques géophysiques des nations vulnérables,
- 2) Capacité d'adaptation et de résistance actuelle
- 3) Le niveau de développement économique local.

ii) Les fonds provenant du GIEC qui sont spécifiques au donneur, au programme et au projet concerné.

7. Urge la recherche inter-disciplinaire entre l'HCR et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, dans le but d'augmenter les connaissances actuelles en terme des mouvements de populations suivants dû aux aléas climatiques;

- a) Echelle,
- b) Nature,
- c) Les tendances en terme de:

i) Changements démographiques nationaux

ii) Changements démographiques régionaux

iii) Changements démographiques globaux

d) Changement potentiel dans le processus et le niveau d'urbanisation dû à l'augmentation des température et à la perte inhérente de fertilité des terres, menant à la compétition sans pitié de:

- i) Ressources rares,
- ii) Services publics,
- iii) Alimentation,
- iv) Energie;

8. Demande la création d'un "Climate Displacement Mandate" sous la responsabilité du HCR, qui devrait vouloir s'intéresser aux cas qui tombent dans le rayon d'action de la Convention de Genève pour éviter:

- a) la violation des moyen de survivre des réfugiés,
- b) exacerbation des différences de salaire
- c) aggravation des inégalités.

9. Propose la création de la RMDFI (traduction littérale : institution de Développement Régional Multilatéral) sous l'aile de la Banque Mondiale, créée pour contribuer au développement d'énergies renouvelables, en particulier les nouvelles technologies vertes dans le but de:

- a) Combattre le manque d'énergies vertes dans leurs pays de la région concernée en promouvant l'investissement du capital public et privé dans la recherche, les projets, et les programmes qui pourraient contribuer à un développement des énergies vertes dans la région concernée,
- b) D'aider financièrement les gouvernements régionaux et les compagnies privées investissant dans les pays de la région, avec consultation des signataires de l'initiative 'Caring for climate'.

10. Recommande fermement que les pays développés aident les pays en voie de développement, cette aide consisterait en:

- a. Une aide financière qui est égale à approximativement 5% de l'argent dépensé en énergies fossiles par les pays développés,
- b. L'envoi de travailleurs expatriés pour aider l'établissement de nouvelles facilités
- c. Education fondamentale sur le sujet du changement climatique pour les générations futures ainsi qu'actuelles
- d. Soutien à l'investissement du secteur privé dans les pays en voie de développement

11. Propose que des recherches approfondies soient faites sur le sujet des conséquences du changement climatiques sur la santé par une opération inter disciplinaire de l'OMS et du CCNUCC, gardant particulièrement en tête:

- a) Les personnes vivant dans les petits états insulaires et autres régions littorales,
- b) Les personnes vivant en mégapoles
- c) Les personnes vivant en régions polaires
- d) Les enfants, particulièrement ceux vivant dans des pays pauvres.

12. Félicite la "World Health Assembly" et l'OMS pour leur soutien sur un plan de travail sur le changement climatique et la santé en 2009, mais cherche plus de travail sur ces quatres points.

- a) alarmer les consciences sur le fait que le changement climatique est une menace pour la santé humaine
- b) Partenariat avec les agences partenaires dans le système des Nations Unies, et s'assurer que la santé est un sujet représenté dans le calendrier sur changement climatique
- c) Coordonner les avis de la communauté scientifique sur les liens unissant le changement climatique et la santé, et développer un agenda de recherche,

d) Endurcissement du système de santé: assister les pays pour cerner leur vulnérabilité en terme de santé publique et réduire cette vulnérabilité face au changement climatique:

13. Décide de rester activement saisi de la question.

HRC: Conseil des droits de l'homme

- Les réfugiés climatiques doivent-ils être considérés comme une nouvelle catégorie par l'UNHCR ?
- La question de la vidéosurveillance en ville.
- La question de la surveillance dans le flux d'information mondial.



Presidents : Mohid MALIK, Christophe MUFFAT-ES-JACQUES, Victoria STEVENS

1) Les réfugiés climatiques doivent-ils être considérés comme une nouvelle catégorie par l'UNHCR ?

Depuis quelques années, une nouvelle réalité de réfugiés a fait son apparition: les réfugiés climatiques, appelés aussi réfugiés écologiques, écoréfugiés ou réfugiés environnementaux. La notion de «réfugié climatique» est alors utilisée pour décrire des personnes victimes d'un sinistre environnemental, qui se voient obligées de quitter leur lieu de résidence afin d'assurer leur survie.

Actuellement, plusieurs régions sont menacées par des dégradations dites «progressives». La communauté internationale a déjà constaté plusieurs territoires en danger: inondations au Bangladesh et dans le delta du Nil, submersion d'archipels comme les îles Tuvalu et Kiribati, fonte du permafrost (sol minéral gelé) des terres des Inuits d'Amérique du Nord, du Canada et du Groenland, etc. L'Organisation Internationale des Migrations a recensé à ce jour plus de 20 millions de réfugiés climatiques dans le monde, ce nombre comprenant les victimes de dégradations lentes mais également soudaines (tsunami, ouragan, éruption volcanique, etc.).

2) La question de la vidéosurveillance en ville.

3) La question de la surveillance dans le flux d'information mondial.

Tout d'abord, en tant que comité des droits de l'homme les délégations disposaient d'environ 15 heures pour préparer leurs résolutions, trouver le plus de pays favorables à leurs résolutions puis de passer aux procédures de débats et de votes. Le Conseil des Droits de l'Homme a donc débattu un total de cinq résolutions : quatre d'entre elles ont été acceptées, seule la résolution soumise par la délégation du Mexique concernant le statut des réfugiés climatiques a été refusée.

Comme les conférences MUN sont limitées par le temps nous devons parfois modifier la procédure habituelle de l'ONU mais nous tentons de respecter, dans la mesure du possible, le plus fidèlement cette dernière. Ainsi le pays soumetteur de la résolution présente les clauses opératives de sa résolution et cette dernière il peut ensuite donner la parole, s'il le souhaite, à une délégation favorable envers cette résolution. La parole est ensuite attribuée à tour de rôle aux pays souhaitant soutenir ou rejeter ce document. Le débat est aussi entrecoupé d'amendements que peuvent proposer les délégations et les voter. Cette année fut assez surprenante car nous nous n'attendions pas à recevoir une telle motivation et une telle énergie de la part des élèves. En effet malgré le manque de temps le Conseil des Droits de l'Homme de FerMUN 2014 a pu étudier cinq résolutions !

COMITE : CDH Conseil de Droits de l'Homme

QUESTION : Les réfugiés climatiques doivent-ils être considérés comme une nouvelle catégorie par l'UNHCR ?

SOUMIS PAR: Afrique du Sud

PORTE-PAROLLES: Algérie, Guatemala, Finlande, Togo, Pakistan

CO-SIGNATAIRES: Suède, Italie, France, Thaïlande, Nigeria, Costa Rica

Le Comité de Droits de l'Homme,

Reconnaissant que plus de 15 millions de migrants sont des réfugiés qui ont fui leur pays natal, pendant que les autres 27 millions sont des déplacés internes,

Notant avec alarme le nombre prévu de déplacés internes qui va monter jusqu'à 1 milliard de personnes avant 2050,

Réalisant qu'il n'y a que deux agences des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui sont responsables de la protection des droits et du bien-être des réfugiés.

Conscient que la majorité de la population réfugiée inclure la Palestine, l'Afghanistan, l'Irak, la Somalie, République du Congo, le Myanmar, la Colombie, et le Soudan,

1. Demande que l'Assemblée reconsidère et revoit l'intérêt de certaines résolutions :

- a) La convention de Genève du 1951 se rapportant à la portée limitée des définitions légales de réfugiés en tant que « persécuté »
- b) La Convention de 1969 de l'OUA et la déclaration du Carthage concernant leur limite en protection préventive ;

2. Applique une nouvelle définition de réfugiés y compris celle des réfugiés climatiques dont la fuite est due à la dévastation de l'environnement et déclare qu'ils ont les mêmes droits que les autres définis par l'UNHCR ;

3. Encourage fortement plus de travaux analytiques inter-disciplinaires exigés pour l'amélioration des connaissances et de la compréhension en ce qui concerne changement climatique et les impacts suivants de tels mouvements de population sur la distribution :

- a. Grandeur,
- b. Nature,
- c. Motifs ;

4. Lance un appel aux actions pour des adaptations en ce qui concerne la coopération internationale pour soutenir l'exécution urgente des actions dans le contexte d'organisation de planning et de cadre :

- a) En fonction des adaptations nationales qui dépassent les programmes d'actions nationaux d'adaptation actuels,
- b) De réévaluer la condition dans le monde afin d'aborder clairement les questions d'actualités qui y sont incluses.
- c) Une étude révisée de nombres présent et futur de réfugiés climatiques,
- d) Une étude révisée de risques présent et futur à la population mondiale,

- e) « Les conséquences légales de la Disparition des États et d'autres territoires pour des raisons environnementales, y compris les conséquences pour les Droits de l'Homme concernant les abris, avec une Référence Particulière aux droits des Peuples Indigènes »

5. Soutient une évaluation de conséquences humanitaires du changement climatique liées aux mouvements des populations, qui devraient inclure mais ne sont pas limitées à :

- a. La sensibilisation aux hommes et aux femmes,
- b. La situation des peuples indigènes,
- c. Les enfants ;

6. Recommande un appui financier à toutes les échelles tant au niveau national qu'au international incluant mais ne se limitant pas à :

- a. La réduction des risques,
- b. La gestion des risques,
- c. Les enfants.

7. Demande instamment protection et assistance en créant un service spécial afin de leur fournir des abris, de la nourriture et des soins de santé corrects selon les principes directeurs sur les déplacements internes de 1998 de personnes déplacées en raison de changement climatique.

8. Encourage le partage des connaissances des bonnes pratiques basées sur les expériences des pays dans la lutte transfrontalière et de l'environnement local en ce qui concerne - sans s'y limiter :

- a. Le déplacement de la population,
- b. La relocalisation,
- c. La réinstallation ;

9. Demande la mise en œuvre de critères objectifs, tels qu'un petit nombre d'indicateurs reconnus à l'échelle internationale afin de déterminer qui reçoit un financement plus large, comprenant mais ne se limitant pas :

- a. Situation économique,
- b. Vulnérabilité aux effets du climat,
- c. Probabilité de migration et de déplacement ;

10. Approuve l'utilisation de solutions durables et écologiques pour abriter et soutenir les réfugiés tels que, sans se limiter :

- a. Énergie solaire et fours solaires,
- b. Énergie éolienne,
- c. Géothermie ;

11. Invite l'Assemblée à un renouvellement des lois de non-refoulement pour être applicable aux réfugiés climatiques afin d'interdire le rendu d'une vraie victime de la persécution de leur persécuteur ;

12. Demande un investissement pour les infrastructures à risque dans les pays pour :

- a. Exécuter le système d'alerte préventif,
- b. Investir dans des hébergements et bâtiments résistants aux catastrophes naturelles,
- c. Innover l'agriculture et les conditions de vie qui s'adapte au changement, environnemental et prévenir les futurs changements ;

13. Demande de continuer à être activement saisie sur cette question.

14. Incite fortement à la création de système de communication géré par les Nations Unies qui pourrait fournir aux réfugiés climatiques des mises à jour, des conditions, de futures implications et d'autres moyens d'information relatif à l'état environnemental des terres qu'ils ont fui.

15. Exhorte à ne pas décider où les réfugiés climatiques peuvent se réfugier par la relation que le pays a avec le pays d'origine mais par les facteurs incluant, ne se limitant pas à :

- a. La permanence d'un refuge
- b. Le nombre de réfugiés
- c. Le soutien nécessaire pour les réfugiés

COMITE: CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

QUESTION : La question de la vidéosurveillance dans les villes

SOUMIS PAR: Malaisie

Le Conseil des Droits de l'Homme,

Reconnaissant que le signal transmis par la vidéo-surveillance (en anglais CCTV « télévision à circuit clos ») est uniquement transmis aux emplacements préalablement choisis, ce qui fait de la vidéo-surveillance une technologie sécurisée ;

Profondément conscient du fait que la vidéo-surveillance est utilisée dans la surveillance de trafic et la prévention des crimes, assistant ainsi la police dans les investigations et dans la prévention des attaques terroristes ;

Soulignant que les caméras sont le choix le moins coûteux et le plus efficace pour des mesures de sécurité pour les durées de 24 heures ;

Notant avec satisfaction que la vidéo-surveillance est une technique répandue dans les régions urbaines dans les emplacements tels que les banques, les gares, les aéroports, les hôpitaux et les casinos ;

Prenant en compte l'effet de la vidéo-surveillance sur la prévention des activités illégales, tels que le trafic de drogue ou la prostitution ;

Félicitant la capacité de la vidéo-surveillance à identifier avec succès des suspects en utilisant un logiciel de reconnaissance faciale qui peut déterminer leur âge, leur genre et même leurs humeurs ;

Déclarant que l'utilisation de la vidéo-surveillance a permis de réduire de 3 % le nombre de crimes au Royaume Uni, et de 5 % au États Unis,

Ayant examiné les études faites par les Universités de Cambridge et de Northeastern, selon lesquelles la vidéo-surveillance a un impact positif au Royaume Uni où le taux de criminalité dans les transports public a diminué de 23 % et de 51 % dans les parkings,

Rappelant le meurtre de James Bugler (1993) et l'attentat à la bombe à Boston (2013) où la vidéo-surveillance a prouvé sa fiabilité et son efficacité technologique,

1. Encourage l'utilisation des systèmes de vidéo-surveillance dans les villes, due à son coût peu élevé et à son efficacité.

1. Invite tous les départements de police à s'équiper de systèmes de vidéo-surveillance corrects.
2. Demande un développement de recherches afin de développer un moyen d'augmenter la précision et l'exactitude des systèmes de vidéo-surveillance.
3. Requiert que les systèmes de vidéo-surveillance ne soient pas remplacés par des effectifs humains mais plutôt utilisés en tant qu'outil de grande valeur.

4. Demande que des lois soient mises en place dans le but de réguler l'accès aux outils de vidéo-surveillance, ainsi que les endroits où ils peuvent être placés, et comment les informations collectées peuvent être utilisées,
5. Encourage l'usage de systèmes de vidéo-surveillance à l'échelle nationale, pour que les criminels ou terroristes ne puissent pas exploiter de failles, ce qui assurerait la sécurité du pays et grâce à ses bas coûts et son efficacité,
6. Encourage la dissimulation de ces équipements dans les villes dans le but d'empêcher la dégradation de ceux ci tout en informant les citoyens qu'ils sont filmés dans les lieux publics.

COMITE : le Conseil des Droits de l'Homme

QUESTION : La question de la vidéo surveillance en ville

SOUVIS PAR: Corée du sud

CO-SIGNATAIRES: Allemagne, Canada, Suisse, Corée du Sud, Etats-Unis, Australie, Pays-Bas, Iran, Suède, France, Inde, Brésil, Chine, Corée du Nord, Thaïlande, Rwanda, Indonésie, Bulgarie, Espagne, Japon, Ile Maurice, Grande Bretagne.

Le Conseil des Droits de l'Homme

Réaffirmant ses précédentes résolutions sur la vidéo surveillance en ville,

Conscient du contexte international marqué par des violences et des infractions en genre et en nombre,

Regrettant l'émergence de nouveaux groupes terroristes en particulier depuis les attentats du 11 septembre 2001,

Alarmé par une exigence sécuritaire nécessaire dans la politique de conduite aussi bien à l'échelle nationale que locale,

Persuadé que la sécurité de tous, prime face aux règles politiques de la démocratie en cas de dangers,

Estimant que la vidéo surveillance ne peut qu'avoir des impacts positifs sur la vie politique et publique,

Félicitant les progrès techniques très rapides de ces dernières décennies qui permettent le passage de l'analogique au numérique et facilitant alors l'utilisation à l'origine d'une plus grande fiabilité des systèmes de vidéo surveillance,

Soulignant en particulier la multiplicité des finalités, en plus de la recherche d'une meilleure sécurité, pouvant être assignée à la vidéo surveillance,

1. Lance un appel pour la mise en œuvre du système de vidéo surveillance qui doit respecter les textes fondamentaux protecteurs des libertés publiques et privées ;

2. Encourage l'installation de la vidéo surveillance en ville afin d'éviter et de réduire les violences et les infractions citadines par la dissuasion pour:

- a. minimiser les risques d'attaques terroristes,
- b. réduire la criminalité ;

3. Recommande l'utilité de mobiliser la vidéo surveillance en ville afin d'assurer une meilleure gestion urbaine de proximité, une meilleure assistance aux personnes et une meilleure régulation des trafics ;

4. Propose un contrôle des vidéos par la police sous l'autorité de l'Etat afin de limiter leur usage dans le cadre du bien commun en particulier dans les cas précédemment évoqués ;

5. Invite les gouvernements à interdire l'accès aux séquences vidéos par la population et le secteur du privé (ou les entreprises privées) afin d'éviter tout détournement ;

6. Evoque cependant la nécessité d'autoriser, en cas de menace mettant en péril la sécurité nationale, l'accès aux images par les ONG, et ce dans l'unique but de préserver le pays, uniquement si celui-ci y consent.

7. Encourage la restriction des autorisations de mise en place de vidéo surveillance dans le domaine privé ;

8. Recommande la préservation de l'intégrité des équipements en dissimulant les caméras car le mauvais usage et la dégradation volontaire demandent des interventions rapides pour certains équipements dont le fonctionnement peut concerner des milliers de personnes.

COMITE: CDH Conseil de Droits l'Homme

QUESTION: La surveillance des flux d'information dans le monde.

SOUVIS PAR: Costa Rica

SPONSORS : Brésil, Suède, Suisse, Allemagne, Australie, France, Argentine, Italie, Espagne, Japon, Mexique, Luxembourg, Arabie Saoudite, Chine, Pakistan, Iran, Rwanda, RPD (République Populaire Démocratique de) Corée, Indonésie, Inde.

Le Conseil de Droits de l'Homme,

Rappelant toutes les résolutions pertinentes du Conseil de Droits de l'Homme, en particulier la résolution du Conseil de Droits de l'Homme 12/20 du 29 Juin 2012 et la résolution de l'Assemblée générale soutenue par l'Allemagne et le Brésil au sujet des droits de vie privée.

Observant le rapport du Rapporteur Spécial au sujet de la promotion et la protection des lois de liberté d'opinion et d'expression,

Alarmé par l'échec des États à faire respecter les Droits de l'Homme et à protéger de manière adéquate les droits de liberté d'opinion et d'expression des lois et réglementations liées à la surveillance de communication,

Réaffirmant les droits universels pour la vie privée selon lesquels aucun individu ne doit être soumis à l'interférence arbitraire dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou ses correspondances, ni à la violations de leur honneur et de leur réputation comme cité dans l'Article 12 de la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme,

Alarmé par le retard des droits de l'homme existants par rapport aux capacités de surveillance de communication des états membres,

Ayant considéré l'article 19 du PIDCP,

Se déclarant préoccupé par la quantité de données de communication collectée pour le compte de la sécurité nationale,

Critiquant la surveillance et l'interception des communications privées par les Chefs d'États dans certains états souverains,

Réaffirmant que la vie privée est un droit et un besoin fondamentaux pour l'homme, et est essentielle à la maintenance des sociétés démocratiques, en particulier dans cette ère numérique,

1. Fait appel aux états membres à respecter le droit international de droits de l'homme, en particulier dans le contexte de surveillance de communication numérique ;
2. Réaffirme la charte de l'ONU et la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme.
3. Suggère l'amendement des droits internationaux des droits de l'homme et le PIDCP par une addition d'explications de façon à les appliquer dans l'actuel environnement numérique ;
4. Suggère également que les actions internationales aient lieu dans le but de dissuader l'usage excessif de programmes de surveillance par des agences gouvernementales qui ne respectent pas les lois internationales et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;

5. Soutient la création d'un mécanisme de surveillance internationale appelé Garde de Surveillance Internationale (International Surveillance Watch – ISW), qui pourrait être financé par l'Assemblée Générale des Nations Unis, avec les responsabilités suivantes :

- a. Le respect des lois internationales sur la surveillance, par les états membres à propos des pratiques de surveillance utilisées par la sécurité national,
- b. De publier le rapport concernant les méthodes et la qualité de surveillance des communications par pays ;

6. Fait appel aux états membres pour :

- a. Rapporter les « oublis » du système à la ISW, qui devrait pouvoir :
 - i. Accéder à toutes les informations en rapport aux programmes de surveillance des états,
 - ii. Évaluer l'utilisation et la portée des techniques de surveillance de communications en manière de transparente et de précision lors de la publication d'informations par les états,
- b. Ne pas obliger les services, le matériel informatique ou les fournisseurs de logiciel, à mettre en place une surveillance ou un système d'enregistrement d'informations dans leurs produits dans le but de transmettre ces informations à l'état,
- c. S'assurer que les informations obtenues via la surveillance de communications sont utilisées dans le but pour lesquelles elles ont été collectés puis ensuite détruites,
- d. Superviser l'export d'équipements de surveillance disponible sur le marché qui pourraient être utilisés de façon non conforme aux Droits de l'Homme ;

7. Conseille vivement à tous les états de :

- a. Réexaminer les lois concernant le niveau de confidentialité des métadonnées,
- b. Réexaminer les lois qui légalisent les surveillances extraterritoriales et les comparent à celles appliquées à la surveillance territorial,
- c. Faciliter et améliorer l'accès global à internet avec aussi peu de restrictions sur son contenu que possible.

8. Sollicite le haut-commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unis d'établir un traité pour renforcer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, établissant ainsi une politique concernant les firmes internationales de surveillance de la globalisation du flot d'information.

SPD: Comité Spécial Politique et Décolonisation

- Les menaces des nations sauvage ou des groupes terroristes équipés d'armes nucléaires
- Comment faire comprendre et faire acquérir aux jeunes des notions sur le réchauffement climatique
- Les problèmes dû à l'indépendance Taïwanaise.



Chairs : Alexandre Thurman, Myah Doxen, Gabriele Buontempo

Grâce à la grande motivation des délégués, les débats étaient dynamiques et malgré leur grand nombre chacun a pu avoir la chance d'exprimer ses jugements et ses propos. Il y eu tant d'idées émises, qu'environ 60 amendements furent envoyés mais à cause du manque de temps, certains d'entre eux n'ont pas pu être débattus. Ceci est une preuve de la volonté des jeunes à trouver des solutions à nos problèmes contemporains.

Trois thèmes représentaient un certain challenge pour les délégués. ils y sont parvenus avec succès grâce à leurs recherches poussées dans la compréhension des problèmes dans notre monde. Ces trois sujets étaient: 1) les menaces des nations sauvage ou des groupes terroristes équipés d'armes nucléaires, 2) comment faire comprendre et faire acquérir aux jeunes des notions sur le réchauffement climatique , 3) discuter des problèmes dû à l'indépendance Taïwanaise. Le lobbying consistait à créer deux resolutions à idéologiquement opposées pour chaque sujet. Beaucoup d'oppositions ont été rencontrées selon que le pays ait différentes politiques et souhaits. Des procédures de vote ont dû être refaites car il n'y avait pas la majorité. Cela reflète très bien les difficultés à trouver des accords dans les conférences réelles. Certains délégués essayaient de trouver des petits détails pour discréditer les résolutions afin qu'elles ne passent pas; en fait cela était vraiment impressionnant. Néanmoins, ceux qui proposaient la résolution se débrouillaient pour la sauver. Dans résolutions sur la prolifération des armes nucléaires il y eut des débats particulièrement intéressants sur le langage scientifique et techniques employé. Au final, trois ont été votée et une non.

Les débats furent un vrai succès et la présidence fut extrêmement touchée de l'investissement et du travail qu'ont fournis les délégués. Chacun était bon-joueur et la conférence a eu lieu dans une ambiance exemplaire.

Comité : Comité Spécial pour la Politique et la Décolonisation

Question de : la menace des états voyous ou des organisations terroristes en possession de l'arme nucléaire

Soumis par : la République d'Afrique du sud

Sponsors : Brésil , Luxembourg, Bulgarie, Italie, France, Allemagne, Suède, Canada, Finlande, Cameroun, Tunisie.

Le comité spécial pour la Politique et la Décolonisation

Mettant en avant que depuis 2006, le conseil de sécurité des nations unies a imposé 4 circulaires sanctions contre l'Iran en réponse à son programme nucléaire (agissant sous le chapitre VII des chartes des nations unies), le conseil de sécurité a adopté les résolutions 1696 (31 juillet 2006), 1737 (23 décembre 2006), 1747 (24 mars 2007), 1803 (3 mars 2008), 1835 (27 septembre 2008), 1929 (9 juin 2010), 1984 (8 juin 2011),

Rappelant l'affirmation de leur président, S/PRST/2006/15, et les résolutions pertinentes 1696 (2006), 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008), 1835 (2008), et 1887 (2009), qui illustrent l'implication active de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) comme une force autoritaire sur ce problème et réaffirmant leurs provisions,

Alarmé par la non-conformité des états voyous avec le Traité de Non-Prolifération des Armes Nucléaires comme une menace à la sécurité et la paix internationale,

Notant avec préoccupation que les états qui posent une menace à la sécurité et la paix internationale sont dénommés des états voyous,

Comprenant qu'une demande en énergie qui augmente nécessite de booster la croissance économique et le développement, les préoccupations du changement climatique et la volatilité des prix des gaz fossiles, et en considération de l'amélioration des dossiers de sécurité et de performance des centrales nucléaires, quelques 60 pays ont montré un intérêt de considération, de planifier activement ou étendre leur part de nucléaire,

Apportant en considération les problèmes des catastrophes nucléaires qui ont eu lieu dans le monde, celui de Fukushima plus récemment,

Expriment la détermination des Nations Unies de renforcer l'autorité de l'AIEA, supportant le rôle du Conseil du Gouvernement de l'AIEA et saluant l'AIEA de ses efforts pour avoir résolu des problèmes exceptionnels relatifs à des programmes nucléaires de pays voyous, l'Iran par exemple;

Prenant en compte les catastrophes de Hiroshima et Nagasaki, qui étaient résultats d'abus de puissance nucléaire,

Amplifiant l'importance des efforts diplomatiques pour trouver une solution négociée promettant que le programme nucléaire de nations voyous est exclusivement pour but de paix, et notant qu'une telle solution bénéficierait la non-prolifération autre part,

Concerné par la prolifération de risques présentés par le programme nucléaire iranien et conscient de sa responsabilité primaire sous la charte des Nations Unies pour le maintien de paix et de sécurité internationale;

Entièrement conscient que toute attaque sur les installations nucléaires de pays voyous pourrait conduire à leur sortie du traité de non-prolifération nucléaire,

Réaffirmant son engagement au Traité de Non-Prolifération d'Armes nucléaires et rappelant le droit de Partie d'état, en conformité avec les articles I et II de ce Traité, pour développer les recherches, la production et l'utilité d'énergie nucléaire pour des buts de paix sans discrimination,

Notant en outre la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA (GOV/2009/82), qui demande instamment à différentes nations voyous de suspendre immédiatement la construction à Qom, et de clarifier l'utilité de cet établissement, sa chronologie constructive, et invite l'Iran à confirmer, comme demandé par l'AIEA, qu'elle n'a pas pris la décision de construire, ni donné l'autorisation de construction de toute autre installation nucléaire qui n'a toujours pas été déclarée à l'AIEA,

Notant qu'en 2013, l'Iran avait l'intention d'installer des machines plus puissantes, invitant à des avertissements des gouvernements occidentaux que Téhéran est rapidement entrain de se diriger vers une capacité d'avoir une arme nucléaire,

Croyant fortement que différents programmes nucléaires d'états voyous devraient être supportés si ils sont seulement utilisés pour produire de l'électricité,

Condamnant la frilosité et la résistance de l'Iran en ce qui concerne l'arrêt de production des armes nucléaires malgré les sanctions imposées,

Gardant en tête que ces sanctions cherchent à rendre plus difficile pour l'Iran d'acquérir de l'équipement, de la technologie et la finance pour supporter son activité nucléaire,

1. Encourage les pays membres intéressés d'initier un forum pour aborder la question du programme nucléaire des nations voyous par certains moyens, mais non-limités à:
 - a) L'exécution d'un nouveau forum multilatéral dans le conflit pour adresser tous les intérêts politiques, économique et de sécurité, comme, mais non-limités à :
 - i. la diffusion de sources à long terme de toute animosité
 - ii. l'accord aux étapes pour renforcer la sécurité collective dans le golfe persique
 - iii. La reprise des négociations sur un nouveau pacte de commerce.
 - iv. l'assurance que les états voyous ne seront pas attaqués ou menacés tant qu'ils sont conformes avec les accords sur le nucléaire et ne commettent ni supporte d'agression
 - v. le débat sur les levées conditionnelles de sanctions actuelles sur les pays voyous lorsque que la régulation du programme nucléaire des pays voyous sera en progression.
2. Suggère la formation d'une sous-division transparente dans le Département de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) qui serait appelée l'Unité d'Intervention Nucléaire (UIN) pour des raisons comme, (mais pas limité à), assurer que tous les programmes nucléaires iraniens ne sont pas inhérents au développement d'armes nucléaires, par des moyens tels que, (mais pas limités à) :

- a) Le contrôle dans tous les programmes nucléaires semestriellement dans toutes les centrales sans retard, par des experts
- b) L'engrangement des connaissances de la localisation de tous centrales nucléaires de tous les gouvernements engagés
- c) L'assurance que le programme d'enrichissement d'uranium des nations voyous n'a pas accès à la fabrication d'armes
- d) La surveillance de la production d'énergie provenant de tous réacteurs nucléaires présent et futurs
- e) L'envoi de rapports semestriels à l'EAAI concernant tous les détails du programme nucléaire, y compris les informations sur :
 - i. Un encadrement de sécurité adopté par la centrale nucléaire spécifique
 - ii. Toutes ressources nucléaires entrantes ou sortantes de tous pays engagés
 - iii. Toutes transactions économiques dans la centrale
 - iv. Toutes expéditions doivent être approuvées par l'EAAI
 - v. La construction potentielle de centrales d'enrichissement
 - vi. Les lieux avec une radiation plus élevée que la moyenne
- f) Fournir des experts volontaires dans la production d'énergie non nucléaire pour aider dans le développement d'infrastructures de sources d'énergies alternatives appropriées aux besoins des états voyous ;

3. Recommande que des moyens visant à réguler le programme nucléaire soit entrepris, tels que (mais pas limité à) :

- a) L'établissement d'une centrale d'enrichissement en joint-venture (rencontrant le désir pour de l'activité d'enrichissement dans leur pays) :
 - i. Employer un personnel international en service en permanence, et utiliser des centrifuges Européennes efficaces enfermés dans des « boîtes noires »
 - ii. Les états voyous et tout pays membres intéressés seraient copropriétaires de la centrale faisant de toute tentative de transformer l'utilité de la centrale une attaque au pays co-propriétaire.
 - iii. Gérer conjointement, par des scientifiques d'états voyous et des pays avec lesquels il est établi des centrales joint-venture, une inspection internationale continue et intensive.

4. Demande que la communauté internationale accepte la production d'uranium enrichie de plusieurs nations sous la condition que les pays soient conformes avec les résolutions du conseil de sécurité 1696(31st Juillet 2006), 1737 (23rd Décembre 2006), 1747 (24th Mars 2007), 1803 (3rd Mars 2008), 1835 (27th Septembre 2008), 1929 (9th Juin 2010) et 1984 (8th Juin 2011),

5. Suggère l'introduction d'une protection économique afin de restreindre le commerce entre des états si les nations voyous ne se sont pas conformées avec les clauses susmentionnées par des méthodes tel que, (mais pas limités à):

- a. des taxes sur les biens importés
- b. des quotas restreints de commerce

- c. D'autres réglementations gouvernementales conçues pour permettre une compétition juste parmi les importations de biens et services des productions nationales;
- 6. Encourage les états voyous d'être transparent dans leur programme nucléaire en prenant des mesures tel que, (mais pas limités à):
 - a. limiter l'enrichissement à 25% U-235
 - b. Offrir l'accès de l'AIEA et de l'UIN aux établissements, aux personnels et aux informations afin de le permettre de conclure si le programme nucléaire de l'état voyou est, en son jugement, dédié uniquement à une utilité de paix
 - c. Participer activement aux centrales d'enrichissement en coopération internationale susmentionnés
 - d. Rectifier le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN) et le Traité de Non-Prolifération des Armes Nucléaires (TNP) par l'Iran très tôt comme décidé dans le forum susmentionné;
- 7. Décide de continuer à participer activement à la question.

COMITE: Comité Spécial pour la Politique et la Décolonisation

QUESTION: La question de l'amélioration de la conscience, de même la connaissance du changement climatique parmi les adolescents.

SOUMIS PAR : Chine

La comité spécial de politique et décolonisation

Réaffirmant les résolutions précédentes sur la sensibilisation des adolescents, et surtout l'article n°6 du CCNUCC, concernant l'éducation, l'entraînement et la sensibilisation du changement climatique.

Accueillant la progression accomplie au cours de ce dernier décennie sur le changement climatique dans l'éducation des adolescents, grâce à la collaboration entre les établissements scolaires, les ONG et des ministres de l'environnement des pays concernés; de même, l'approche interdisciplinaire, intégrant le "ECCDD" dans certaines matières, existant déjà en tant que sciences de la vie et de la terre, géographie, éducation civique et l'éducation pour le droit de l'homme,

Mettant l'accent sur le rôle important de l'UNESCO en ce qui concerne la promotion de l'éducation pour un développement durable ainsi que la préparation aux changements climatiques pour les générations futures.

Mettant également l'accent sur la participation d'organisations indépendantes et non gouvernementales dans la sensibilisation des adolescents fasses aux enjeux environnementaux et la construction d'une citoyenneté écologique à travers le travail de la communauté afin de sauvegarder les environnements locaux fragile,

Tenant compte que la conscience et la connaissance de changement de climat auprès des adolescents est toujours incomplet et l'implication attendu de ceux-ci dans quelques pays,

1. Décide de fournir des ressources de qualité ainsi qu'un support dans certains pays pour entraîner les enseignants au "ECCDD", mais aussi à une réflexion envers de nouveaux manuels et programmes scolaires y compris dans les matières autres que les enjeux environnementaux,
2. Demande pour l'intégration de changement climatique dans les cursus d'écoles primaires, collèges et lycées, dans l'enseignement et les stages technique et professionnel en utilisant de nouvelles méthodes d'éducation,
3. Demande pour l'introduction d'une méritocratie et le système d'implication scolaire pour obtenir un degré plus important; autrement dit, la récupération d'étudiants qui le méritent qui ont participé à des projets et des initiatives pour protéger l'environnement,
4. Demande pour la mise en place d'examens et d'études de cas pour sensibiliser chaque étudiant de plus en plus ; cette étape sera propre à chaque pays.
5. Exprime son désir à des ministres de l'éducation de pays membres afin d'établir des modules optionnels consternant le climat dans l'éducation, surtout dans 4 filières : climatologie, changement climatique, dimensions éthiques, sociales et humaines, catastrophes naturels et recherches de solutions,
6. Exprime son support envers les écoliers volontaires, les étudiants, les enseignants et les chefs d'établissement pour travailler ensemble afin d'améliorer et protéger les espaces autour d'eux,
7. Amplifie l'importance d'étaler de cours vidéos, des jeux éducatifs et des livres illustrés s'adressant les adolescents pour inculquer des gestes de tous les jours de manière à ce que ce soit amusant et éducatif,

8. Amplifie l'importance de supporter les pays qui ne peuvent pas participer à cet action éducative à travers un échange de matériel éducatif, la distribution de projecteurs pour montrer les gestes de tous les jours et partager les techniques d'enseignement,
9. Favorise les sites internet qui montrent comment le style de vie et la consommation des adolescents contribue au changement climatique (par exemple : "YouthXchange Climate" et Lifestyle Guidebook)
10. Appelle les gouvernements à renforcer leur conscience sur le problème du changement climatique en instituant des méthodes pour entraîner les décideurs locaux en menant des actions comme;
 - a) Appeler des experts étrangers pour apprendre.
 - b) Mettre à disposition des endroits pour s'entraîner.

11. Mettre en place les mesures suivantes dans les pays qui en ont les moyens:

- a) Interventions dans les écoles de la part des scientifiques qui étudient les effets du changement climatique
- b) Leçons dans les centres de détention de mineurs

12. Appelle tous les pays membres

- a) qui sont considérés comme "développés" par le FMI à soutenir sans conditions le programme éducatif dans les pays moins développés avec au moins un de ces moyens:

i, les soutenir financièrement

ii, les soutenir matériellement

iii, leur procurer des experts de l'éducation

iv, leur procurer des professeurs hautement qualifiés

b) à supporter la création d'un programme international d'échanges sur le changement climatique destiné aux adolescents qui donnerait une opportunité aux enfants des écoles élémentaires et scolarisés dans le secondaire pour partager leurs idées entre eux dans le cadre d'une conférence où ils seraient aussi préparés à être des jeunes ambassadeurs du changement climatique dans leurs régions;

c) à inclure un cours sur un semestre qui serait conçu par un groupe de travail de l'UNESCO fraîchement institué, aidé par des experts locaux, ainsi capables de spécifier les leçons pour les différentes régions, avec le but d'améliorer les connaissances sur le changement climatique et le développement durable dans leur cursus éducatif.

SC: Conseil de Sécurité

- Le conflit sur le partage des eaux au Moyen-Orient
- La résolution du conflit en Syrie



Chairs: Luisari Tommaso, Boudin Christophe, Harajka Natalie

Le Conseil de Sécurité de la quatrième conférence de FerMUN a été un grand succès. Les délégués étaient d'expériences différentes en fonction du nombre de conférence auxquelles ils ont participé mais les discussions étaient fructueuses et d'un haut niveau, et les politiques des pays ont toujours été respectées. La procédure adoptée était celle appelée procédure «ad-hoc », qui semblait la plus appropriée au Conseil. Les délégués ont été confrontés à deux principaux problèmes dans l'agenda, les deux furent débattus avec enthousiasme et passion : la résolution du conflit en Syrie et la situation de crise dans le Moyen-Orient.

Concernant le premier problème, le Conseil est venu avec une résolution à six clauses (Appendix 1) qui a pour but d'améliorer de façon significative la situation humanitaire dans et autour du territoire de Syrie, du fait que l'approbation des solutions politiques n'a pas été unanime pour les cinq membres permanents. Les débats étaient vivants, productifs mais s'embourbaient de temps en temps avec les partis opposés qui s'accusaient souvent de ne pas contribuer à un effort de paix : ce fut surtout le cas pour les délégués de la Chine et du Royaume-Uni. Les résultats des réunions « P5+1s » ont été appelés dans le but de débattre la résolution et plus spécifiquement la clause quatre qui se réfère aux parties impliquées dans le conflit avec la Cour Pénale Internationale. Il n'y a pas eu une approbation unanime de la part des cinq membres permanents cependant les délégations expertes du Royaume-Uni et des États-Unis ont évoqué la résolution 377 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, en transformant le débat en une Session Spéciale d'Urgence de l'Assemblée Générale -jamais des gestes aussi dangereux n'avaient été tentés à une conférence FerMUN, étant donné que cela implique une importante reconsidération de l'agenda. Le résultat fut encourageant: après un très court briefing, l'Assemblée Générale a voté avec une majorité relative à 2/3 pour abolir le droit de veto- pour être plus précis, le vote a recommandé aux cinq membres permanents de ne pas 'veto' la résolution, donc suggérant une abstention. Cela a entraîné un vote majoritaire dans le Conseil, qui a approuvé la résolution avec vingts votes pour et trois abstentions.

Le deuxième sujet débattu par le Conseil de Sécurité était une simulation de crise qui impliquait une escalade des tensions au Moyen Orient (Appendix 2). Les délégations, prises par surprise car elles n'étaient pas au courant de la présence de ce sujet sur l'agenda, ont réagi de manière professionnelle dans le but de résoudre la crise, et ont seulement produit une résolution qui n'a pas été approuvée par les membres permanents. Le débat a cependant été très réduit par les contraintes de temps, en effet seulement 4 heures de débat ont été consacrées au problème.

En globalité, le Conseil de Sécurité a été un succès à tous les points de vues, et sa présidence a été très contente de voir les délégués s'applaudir entre eux à la fin des débats pour se féliciter les uns les autres du travail réalisé.

APPENDIX 1

COMITE: Conseil de Sécurité

TOPIC: La résolution du conflit en Syrie

Le conseil de Sécurité,

Notant avec préoccupation que les forces d'Al Qaida aident les insurgés à progresser en Syrie, ce qui signifie que l'appui envoyé aux rebelles syriens aide dans le même temps les forces d'Al Qaida,

Notant avec regrets, le manque de justice criminelle sur la question du conflit syrien

Gardant en tête la responsabilité de protéger (R2P en anglais) signé par toutes les nations,

1. *Demande* plus d'aide financière de la part des pays de l'ONU en créant un fonds monétaire international contrôlé par l'HCR dans le but de financer des camps de réfugiés et les pays avoisinants accueillant un nombre important de réfugiés syriens;
2. *Reconnait* le besoin d'équipement et de personnel médical en Syrie et dans les pays avoisinants et *invite* de ce fait les ONG et les pays membres à contribuer à cette aide humanitaire;
3. *Demande* que des inspecteurs venant de pays neutres politiquement supervisent la tenue d'élections présidentielles de 2014, que cette élection sus-mentionnée se déroule avant le 1er septembre 2014 et que les votes des syriens de l'étranger soient enregistrés, en acceptant que Bachar Al-Assad reste au pouvoir jusqu'à l'élection, à laquelle le Parti Baas peut se présenter;
4. *Exprime* le besoin de plus de personnel médical et des nécessaires de matériels en Syrie et les pays voisins et invite donc des ONG et des pays membres à contribuer à cette aide humanitaire par la création d'une zone démilitarisée avec accès à la zone de conflit,
5. *Rappelle* que la Syrie n'est pas un état signataire du statut de Rome et ne peut donc pas être saisie par la cour Pénale Internationale à moins que le Conseil de Sécurité ne porte la question syrienne devant celle-ci. Demande au Conseil de Sécurité de porter la question syrienne devant la Cour Pénale Internationale afin qu'elle réétudie la situation syrienne sans faire d'exception, en jugeant autant le gouvernement de Bashar-el-Assad, l'armée régulière que les multiples groupes rebelles. La cour Pénale Internationale aura pour rôle de juger le/les coupables retenus pour crime de guerre, crime contre l'humanité ou autre, qui que soit le vainqueur de cette guerre.
6. *Propose* la création d'un conseil indépendant composé de chefs rebelles, qui conseillera le gouvernement syrien sur des solutions envisageables et rappellera leurs revendications à la communauté internationale,
7. *Décide* de rester saisi de la question.

Approuvé par le Conseil de Sécurité le 10 Janvier 2014 avec douze votes pour et trois votes contre.

APPENDIX 2: La crise de l'eau dans le Moyen Orient

Le Conseil de Sécurité a été informé d'une confrontation violente au Moyen Orient, particulièrement dans les villes syriennes de Tel Abyad et Alep près des réserves d'eau les plus importantes de la région. Des soldats de l'Armée Syrienne Libre ont attaqué les bases de l'Armée Syrienne et le combat s'est étendu aux camps de réfugiés environnants hébergeant 15000 hommes, femmes et enfants.

L'Iran et le Hezbollah ont envoyé des armes à l'armée de Bachar Al Assad.

L'Arabie Saoudite, la Turquie et le Qatar envoient des armes à l'Armée Syrienne Libre.

Israël s'est déclarée en état d'alerte et a placé ses forces en position d'attaque.

La 6ème division navale américaine s'est approchée de la côte méditerranéenne d'Israël, ce qui inclut le porte avion George Washington.

La Russie a annoncé son soutien pour le régime de Bachar Al-Assad et a alerté 200 avions de chasse.

CEREMONIE DE CLÔTURE:

La cérémonie de clôture, toujours sur une note plus légère, est cependant importante. Les uns après les autres, les chairs des 9 comités ont résumé le fruit de leur travail durant les trois jours de la conférence, prouvant une nouvelle fois que FerMUN n'est qu'un loisir.

Ils ont été suivis par les membres du board, les responsables de traduction, de l'interprétation, de la presse, de l'hébergement, des admins, de la communication interne et externe, des actions, de l'entraînement des délégués se sont succédés, démontrant le travail d'équipe phénoménal qui a mené à une telle conférence. Il nous a rappelé que chaque aspect de logistique travaillé dans l'ombre est crucial dans l'organisation de tels événements. Ce fut un moment d'émotions pour tous, lorsque nous avons réalisé jusqu'où un groupe d'adolescents, assistés par une équipe de professeurs très compétente, est allé.



La cérémonie de clôture a continué, quand notre Député Secrétaire Générale, Pauline Gordon, a lu un message personnalisé du Secrétaire Général des Nations Unies au "Envoy on Youth", Ahmed Allendawi. Son enthousiasme envers notre conférence FerMUN a été une motivation pour nous et a surtout fait reconnaître le fait que nous étions entendus. En ancrant l'importance du changement climatique dans la société, il a mentionné le global climate summit une plateforme pour construire une base solide dans le but d'atteindre un accord concernant un changement mondial. Il nous a directement impliqué, en montrant que **"nous avons besoin de vous, la plus jeune génération que le monde n'a jamais connu pour agir avec nous dans notre entreprise"**. Ceci a suivi l'annonce d'une vidéoconférence Skype avec le Dr Touré, que nos résolutions, le fruit de notre conférence, sera apporté et lu au "global change summit". Tous les délégués étaient joyeux et euphoriques. Ce fut un beau moment pour tous les délégués présents, car nous réalisons que ce fut le début d'un réel progrès et une vraie implication de notre part, jeunes diplomates.

Après trois jours d'expérience inoubliable pour tout le monde, son message nous a encouragé à continuer, nous invitant à **"rejoindre nos forces avec des personnes et des groupes de même esprit pour créer un changement positif"** ce qui est exactement ce que nous espérons atteindre.

Ces trois magnifiques jours se sont terminés par un bref discours de nos MUN directors et une vidéo représentant Nelson Mandela. Cette légende fut et demeure pour nous un symbole de diplomatie et de progrès à travers les négociations politiques mais surtout un portrait de détermination et d'implication. Comme ce modèle de ténacité et de liberté a dit, **"L'éducation et l'arme la plus puissante que nous pouvons utiliser pour changer le monde"**. FerMUN est part intégrante de notre système éducatif, un système visant à enseigner à la jeunesse comment changer le monde particulièrement dans les temps les plus difficiles que nous avons à endurer. Chaque délégué est parti de cette conférence avec espoir et joie visible dans leurs yeux, ainsi que de connaissance et capacités acquises et prêtes à l'emploi!

Les écoles du monde entier ayant participé à FerMUN 2014:

KAUST – **Arabie Saoudite**
American School of Paris-**France**
CSI Lyon-France
Externat Notre Dame –France
Institut Fénelon –France
Lycée Balzac –France
Lycée Blaise Pascal – France
Lycée ITEC –France
Lycée Molière – France
Lycée Termier – France
Lycée Vaugelas Chambéry – France
Lycée Victor Hugo – France
Schwertstraße Gymnasium-**Allemagne**
Suitbertus Gymnasium- Allemagne
Carl Theodor Schule-Allemagne
Eötvös József - **Hongrie**
Lycée Fazekas Mihály – Hongrie
Liceo Classico Lucrezio – **Italie**
Liceo Scientifico Statale – Italie
Lycée Massignon - **Maroc**
Aloysius College – **Pays-Bas**
Tonbridge Grammar School – **Royaume Uni**
ACS – **Singapour**
Gimnazija Bezigrad – **Slovénie**
Ecole d'humanite – **Suisse**
Ecole Internationale de Genève – Suisse
American Collegiate Institute - **Turquie**
Lycée de Galatasaray- Turquie
Osel Bilkent Lisesi – Turquie

MERCI!

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers:

Dr Touré, le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications, pour avoir permis à cette conférence d'exister, à travers le prêt des locaux et la bonne volonté du personnel,

En particulier **Mme Parkes** et **Mme Bonet**

Mr Møller, Directeur Adjoint des Nations Unies de Genève qui nous a permis l'utilisation de la salle XX au Palais des Nations pour notre cérémonie d'ouverture qui a servi d'inspiration à tous les délégués,

en particulier **Mme Velluci** qui a coordonné les opérations.

Nos chers MUN directors:

Florence Baudry, qui a donné son énergie au service de ce projet et a été d'une grande inspiration,
Philippe Launay, pour son investissement et pour avoir fait de cette conférence une conférence bilingue,

Franck Macharinow, pour ses capacités d'organisation,

Doug Sammons, pour la création du club et pour son incroyable connaissance des thématiques abordées,

Lucy Howen, pour son humour quotidien et pour les hébergements,

Anissa Bey, pour ses idées innovantes et son dynamisme

A tous nos sponsors qui ont été la base de l'existence de notre conférence, qui nous ont toujours supporté et sans qui rien de ceci n'aurait été possible;

Julianna Rademaker, Secrétaire Générale de FerMUN 2014

Pauline Gordon, Députée Secrétaire Générale de FerMUN 2014

Maxime Usimaki, Président de l'Assemblée Générale de FerMUN 2014

Charlotte Cattaneo, Députée Présidente de l'Assemblée Générale FerMUN 2014

